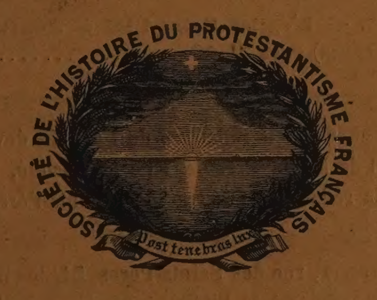
36e ANNÉE. — 1887

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

Nº 6. — 15 Juin 1887



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1887

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

AVIS : Ce numéro paraît avec un retard de quelques jours dû à la date un peu tardive de l'Assemblée générale.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Prière d'adresser, rue des Saints-Pères, 54, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

tenue à Rouen, le 2 juin 1887.

L'église Saint-Éloi, dont ce facsimilé reproduit la façade vers 1840[1], a été accordée en 1803 aux protestants de Rouen pour leur servir de temple.



C'est un édifice gothique, datant du XVIe siècle, de dimensions

1. C'est à la gracieuseté de M. Pelay, ancien Prést de la Sté rouennaise de bibliophiles et amateur distingué, que nous devons le croquis original et unique de cette réduction.

moyennes — il peut contenir plus de 600 auditeurs assis — et de proportions fort harmonieuses. On y remarque de beaux vitraux et des orgues magnifiques dont les sculptures sont attribuées à Coustou. Circonstance digne de remarque, le curé de Saint-Éloi fut le principal instigateur du procès qui aboutit, en 1685, à la démolition du temple de ceux de la R. P. R. à Quevilly.

Le jeudi soir, 2 juin, bien que la pluie n'eût pas cessé de tomber à torrents pendant toute la journée, un auditoire considérable, où l'on remarquait beaucoup de catholiques [1], remplissait presque entièrement la vaste nef, lorsque le président de la Société, accompagné de MM. les pasteurs Bersier, de Paris, Roberty et Bianquis, de Rouen, W. Martin, Ch. Read, R. Garreta, adjoint au maire de Rouen, E. Lesens, et du secrétaire, prirent place sur l'estrade qui avait été disposée devant la chaire. En face de cette estrade, les bancs du consistoire furent occupés par environ 40 membres, tant pasteurs que laïques, du synode officieux de Normandie qui venait précisément de s'assembler à Rouen. — A gauche du président, au bas de la chaire, s'était groupé un chœur bénévole de jeunes gens et jeunes filles protestants et catholiques, que M. E. Lesens fils avait bien voulu organiser et diriger. Ce chœur, auquel le président a d'ailleurs adressé de vifs remerciements à la fin de la séance, a fortement contribué au succès de la réunion. On a surtout remarqué, après la prière d'ouverture de M. le pasteur Roberty, l'exécution du Psaume 25 et de la Complainte de l'Église affligée, qui encadraient dignement le rapport, si complet et plein de faits curieux pour des Normands, de M. le baron F. de Schickler. — Le chant de deux strophes du Psaume des Batailles permit au public de reprendre haleine, après l'intéressante lecture de M. le pasteur Bianquis et avant celle du soussigné, qu'on trouvera plus loin, ainsi que l'éloquente allocution de M. le pasteur Bersier. Le choral de Luther et la prière de clôture de M. le pasteur Amphoux ont prolongé la séance jusqu'à onze heures moins un quart, sans que le nombre des assistants ait sensiblement diminué.

Ce compte rendu sommaire le serait par trop, s'il oubliait de mentionner une lettre de félicitations et de remerciements adressée au président de la Société, signée par tous les membres du synode et lue par M. le pasteur Roberty, à la suite du rapport ; — ainsi que la comparaison,

1. Signalons MM. le député R. Waddington et A. Héron, président de l'Académie de Rouen, ainsi que des membres de diverses Sociétés savantes. — Ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister : MM. F. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, J. Félix, président de la Société rouennaise de bibliophiles, Tabouteux, proviseur du lycée Corneille, et Lebreton, conservateur du musée céramique de Rouen.

pleine d'à-propos, que M. de Schickler a faite, à la fin de la séance, entre l'attention bienveillante de cette assemblée, et celle avec laquelle les huguenots de Rouen suivaient, en 1659, les sermons du pasteur Duvivier, lesquels duraient *plus de deux heures et demie*, sans lasser (est-il dit) les auditeurs[1].

N. W.

RAPPORT DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

L'invitation si bienveillante et si cordiale adressée par le vénérable consistoire de Rouen à la Société d'Histoire répondait par avance aux désirs intimes de notre Comité : mon premier devoir — je dirai plus volontiers mon privilège — est d'en exprimer toute sa gratitude. Aspirant à faire toujours mieux connaître l'œuvre de réédification scientifique et de piété filiale entreprise il y a trente-six années, c'est d'Église en Église que nous aimerions à en exposer le but, à en constater les résultats; c'est, pour emprunter, lorsqu'il s'agit du passé, les dénominations d'autrefois, c'est de province en province que nous aurions à cœur de poursuivre notre mission historique, d'apporter parfois le fruit de nos recherches, mais surtout de les soumettre au contrôle des savants qui, étudiant sur place le champ que nous entrevoyons de loin, ont creusé et en approfondissent journellement les sillons.

Lorsqu'il nous a été donné d'accomplir ces pèlerinages d'un autre genre, de parcourir les lieux où les pères ont ressaisi la foi, ont servi Dieu, lutté et souffert pour lui demeurer fidèles, nous retournons ensuite au travail avec une ardeur renouvelée, heureux aussi d'avoir tantôt resserré des liens de confraternité protestante et studieuse qui nous sont chers, tantôt éveillé dans quelques âmes la passion de notre histoire, et nous être assurés des amis et des co-ouvriers de plus.

1. Lettre d'E. Gaillard à P. Ferry à la Biblioth. de la Société.

Ce soir, Messieurs, nous n'avons pas à conquérir de sympathies. Recevant un tel accueil de l'Église de Rouen, avant de remonter aux souvenirs des âges disparus, il en est de plus récents que nous ne saurions oublier. M. Charles Read, le fondateur de la Société, vous dirait que des cent premières adhésions du début, sept lui étaient venues de Normandie; que M. le pasteur L.-D. Paumier, président de votre consistoire, qui avait prononcé dès 1836 devant votre académie l'éloge de Samuel Bochart, « cet abîme d'érudition, ce miracle de son siècle », comme l'appelaient ses contemporains, et raconté dans le *Bulletin* la vie de Marlorat, retraçait à notre assemblée générale de 1839 le sombre épisode de la Saint-Barthélemy à Rouen; que, de plus, les premières pages du *Bulletin* contiennent des communications de M. de Fréville, ce Normand érudit qui estimait — ce sont ses propres termes — « que d'être catholique et très attaché à sa religion n'était point un motif de se refuser le plaisir de nous être utile, au contraire »! et qu'enfin, le plus zélé, le plus persévérant de nos collaborateurs était enfant de votre belle cité, membre de votre vieille Église : comme notre Société elles ont conservé précieusement la mémoire de M. Francis Waddington.

Vous avez accepté la solidarité de ces traditions; nous vous en remercions, Messieurs, et, résumant rapidement devant vous notre trente-cinquième exercice, nous croirions superflu de justifier d'abord la création de notre Société, de rappeler ensuite les services qu'elle espère avoir déjà rendus. Vous savez ce qu'était notre histoire il y a un peu moins d'un demi-siècle, alors que le Protestantisme français, se reconstituant au sortir de la tourmente, s'étonnait plutôt de se retrouver vivant et debout, qu'il ne songeait à « ressusciter un monde », voilé par tant de larmes et de deuils, enseveli sous tant de ruines. Ému à la pensée de ce que Dieu lui avait merveilleusement conservé, échappé comme au travers du feu, il croyait que ce feu avait anéanti, avec les actes, et parfois les corps de ses martyrs, presque toutes les traces de leur personnalité. Il

ignorait une des grâces qui lui étaient réservées, celle de retrouver la nuée de témoins, muets encor, mais prêts à parler, dans ces documents épars, jaunis ou à demi lacérés, et jusque sur les registres où les persécuteurs, en inscrivant leurs victimes avant de les livrer au supplice, à la spoliation, à la réclusion perpétuelle ou aux galères, transmettaient par là même, comme un titre d'honneur, leurs noms à la postérité.

Certes il n'était que temps de les recueillir ces noms, mais quand l'initiative eut été prise par les premiers pionniers, que de résultats immédiats, que de ressources inespérées s'offrent, à l'heure de la grande éclosion scientifique moderne, non à la seule piété de nos coreligionnaires, mais à l'investigation consciencieuse de tous ceux, catholiques ou protestants, nationaux ou étrangers, qui veulent s'occuper impartialement de l'histoire générale de la France.

Et laissez-nous ajouter, maintenant, ce qu'il faut redire chaque année : Pensez-vous qu'il n'y ait plus rien à faire dans ce domaine, que les recherches soient désormais superflues, que tout soit retrouvé, ou que ce qui reste soit si peu de chose qu'on puisse se résigner à ne le connaître pas ? Comme réponse je vous renverrais au dernier volume, aux dernières livraisons du *Bulletin*, confié à la direction éclairée de M. Weiss.

Loin de tarir, la source est abondante au point que depuis le numéro de janvier nous avons cru devoir ajouter une demi-feuille à notre publication mensuelle. Réalisant un progrès de plus, nous y insérons des reproductions fac-similé de portraits, de titres, d'autographes (entre autres celle de la rarissime lettre de convocation aux obsèques de Théodore de Bèze). C'est à M. Enschédé, le savant archiviste de Harlem, que nous avons dû celle de la supplique du forçat Javel. Ce même collaborateur a pris la peine de copier à notre intention, avec la plus scrupuleuse exactitude, cent vingt Requêtes adressées aux états généraux des Pays-Bas, de 1685 à 1714, soit par des réfugiés souffrant sur la terre d'exil, soit par des confesseurs qui ne parvenaient pas à l'atteindre ; ce sont là des documents infiniment précieux

pour les indications de toutes sortes qu'ils renferment, pour les noms qu'ils fournissent; ici ceux de 171 officiers, là ceux de 50 confesseurs inébranlables expulsés du territoire, ou ceux de ces jeunes garçons fugitifs de Rouen, Guillaume et Thomas Legendre, dont la ville de Rotterdam acceptait de se constituer tutrice pour les garantir contre un enlèvement par quelque commissaire du roi de France.

Sans nous arrêter — le temps nous ferait défaut — sur les Études, nous ne pouvons cependant passer sous silence celle que vient de commencer M. Émile Picot sur les *Moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français*, sujet aussi curieux que neuf.

L'augmentation du *Bulletin* nous permet maintenant de reproduire presque *in extenso* et régulièrement chaque mois les procès-verbaux des séances du Comité; cette amélioration lui a valu déjà, avec des félicitations motivées, des communications inattendues; car plus d'une fois, à la question posée devant lui et demeurée sans solution, il existe une réponse, mais c'est dans quelque archive ou quelque Église départementale qu'il la faudrait chercher. Il y aura là un courant réciproque au moyen duquel nos lecteurs s'associeront à l'action du comité. Deux nouveaux membres sont venus y participer directement dans cet exercice, M. le pasteur Kuhn, président du Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg à Paris, et M. Bonet Maury, professeur à la Faculté de théologie.

M. Jules Bonnet, que sa santé continue malheureusement à retenir dans le Midi, est près de nous par sa pensée, par ses lettres, par les belles études et les comptes rendus dont il enrichit le *Bulletin*. Ces comptes rendus des livres nouveaux deviennent une source de préoccupations. Il ne doit pas nous suffire, en effet, d'inscrire dans le Répertoire les titres de tout ce qui s'imprime sur l'Histoire du Protestantisme français, quelque utile que soit cette concentration de renseignements sommaires : il faudrait encore en parler en pleine connaissance

de cause et contrôler, aussi bien que les ouvrages de longue haleine, les articles de revues ou de publications périodiques des sociétés savantes de France et de l'étranger. Comment, je ne dirai pas nous les procurer, mais même les connaître tous? C'est un service à nous rendre que de nous les adresser ou que de nous les signaler au passage.

La responsabilité grandit avec l'attention plus continue accordée par nos contemporains aux faits et aux hommes de la Réforme. Si depuis l'Assemblée générale de 1886 il n'y a pas eu un mouvement littéraire et scientifique comparable à celui produit par l'anniversaire de la Révocation, les sujets protestants n'ont pas cessé pourtant d'être à l'ordre du jour, traités, il est vrai, avec plus ou moins d'impartialité. Comment ne point regretter, par exemple, la pensée qui semble avoir constamment guidé M. Kervyn de Lettenhove dans son livre sur *les Huguenots et les Gueux*, qui ne manque ni d'intérêt ni parfois même d'attrait? Efforçons-nous, Messieurs, surtout lorsqu'il s'agit des causes qui nous sont les plus chères, d'échapper au parti pris, de ne pas nous laisser diriger, jusque dans le choix des documents consultés, par le désir de trouver la vérité telle exactement que nous la voudrions, de reconnaître loyalement une erreur si elle nous est prouvée par une découverte nouvelle. Un académicien distingué, M. Geffroy, a voulu récemment délivrer madame de Maintenon d'une des charges qui pèsent le plus lourdement sur sa mémoire; d'après lui, elle n'a jamais été l'instigatrice de la Révocation. On s'est ému de voir renverser une opinion accréditée depuis si longtemps qu'elle est passée à l'état d'axiome historique. Madame de Maintenon innocente de ce péché!.. mais les faits sont acquis, mais le procès est clos, mais il n'est pas d'appel possible à ces condamnations-là! — Vous nous approuverez d'avoir estimé qu'il y a toujours appel devant le tribunal de l'histoire. M. Charles Read, avec l'ardeur que vous lui connaissez, s'est remis à l'œuvre d'investigation minutieuse, et si les conclusions qu'il nous donnera réhabilitaient la petite-fille

d'Agrippa d'Aubigné, nous ne serions pas les derniers à le dire bien ferme et bien haut.

Ces douze mois ont vu paraître le troisième tome des *Synodes du Désert*, celui qui achève la magnifique publication de M. Edmond Hugues; — *les Montalbanais et le Refuge*, où M. de France donne les noms, souvent avec notices, de plus de mille familles expatriées pour cause de religion; — les biographies de *François Rochette et des trois frères de Grenier*, les martyrs de la onzième heure, par M. O. de Grenier Fajal; — celle d'*Olivier de Serres*, le père de l'agriculture moderne, par M. Vaschalde; — la réédition du *Vieux Cévenol* de Rabaut Saint-Étienne, avec préface et commentaires de M. le pasteur Dardier, ouvrage qu'il faudrait placer dans bien des bibliothèques et des familles de nos troupeaux; — le *Henri de Coligny*, où notre collègue M. le comte Delaborde fait revivre la noble et trop courte existence du petit-fils de l'amiral; — et enfin le splendide ouvrage de luxe, dans lequel M. le baron de Geymuller a retracé avec tant de compétence et reproduit avec une rare perfection la vie et l'œuvre de ces grands artistes du XVI[e] siècle, *Jacques et Baptiste Androuët du Cerceau.*

La onzième livraison de la *France protestante* a terminé la lettre E et comprend la plus grande partie de l'F (de Easme à Forest). Si M. Henri Bordier n'était pas des nôtres, j'insisterais davantage sur la valeur toujours croissante d'un travail aussi étendu, aussi consciencieux, on peut dire aussi colossal que le sien. Chaque fascicule nous en apporte les témoignages. Se représente-t-on, dans celui-ci, ce qu'il a fallu de labeur et de soins avant de pouvoir dresser une liste de plus de deux mille cent Forçats pour la Foi, rattachée au nom de Fabre, « l'honnête Criminel », qui obtint de libérer son vieux père en souffrant à sa place? Plusieurs Rouennais figurent parmi les infortunés condamnés aux galères pour avoir « assisté à une assemblée, voulu sortir du royaume ou enseigné le chant des Psaumes », et dont un si grand nombre sont morts à la peine au bout de quelques mois ou après de longues années de misère.

Hors de France nous retrouvons le Protestantisme français dans l'Histoire de l'Église française du *Refuge de Magdebourg*, par M. le pasteur Tollin, et dans les publications des Sociétés sœurs, plus jeunes mais au moins aussi zélées que leur aînée : la *Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes* — deux de ces Églises, celles de Harlem et de Delft, ont célébré en 1886 leur jubilé trois fois séculaire —; la *Huguenot Society* d'Amérique qui vient d'éditer, comme tome premier de ses collections, les registres de naissances, mariages et enterrements de l'Église française à la Nouvelle York, de 1688 à 1804, avec documents sur les réfugiés, publication qui fait honneur à M. Alfred Wittmeyer, recteur de l'église du Saint-Esprit; la *Société huguenote de Londres*, dont le président, l'illustre Sir Henri Layard a, dans la dernière assemblée, rendu à votre Société un cordial témoignage de sympathie, et par ses recherches aux archives de Venise, a projeté quelques rayons de plus sur les problèmes de la Saint-Barthélemy et de la Révocation.

En signalant les travaux de l'année, votre rapporteur éprouve le besoin de payer un suprême tribut d'hommage et de regrets à quatre de nos coreligionnaires entrés dans leur repos. — S'il a été donné à M. le professeur Cunitz de Strasbourg de terminer jusqu'à la dernière page la réédition de l'*Histoire ecclésiastique*, M. le professeur Baird de New-York laisse malheureusement inachevée celle des *Églises Réfugiées d'Amérique;* la Société des livres religieux de Toulouse en a mis les deux premiers volumes à la portée des lecteurs français. Le vénérable et révérend David Agnew d'Édimbourg a été appelé par Dieu au moment où il se réjouissait de voir sortir de presse, refondus et augmentés, ses *Exilés protestants de France*, qui avaient eu, à deux reprises, un si légitime succès. Dans M. le pasteur Michel Nicolas, l'éminent professeur de philosophie à la Faculté de théologie, l'historien de *l'Académie de Montauban et de Puylaurens*, nous avons perdu un de ces collaborateurs qu'on ne remplace point, un aide et un ami de notre Bibliothèque; continuant au delà de sa

vie ce concours inappréciable, c'est à elle qu'il a laissé toutes ses notes de biographie et de bibliographie protestantes.

La Bibliothèque[1]... il en a été beaucoup question depuis un an : beaucoup trop assurément de l'aménagement même, jamais assez de ce que renferment les dépôts de livres, de manuscrits, de gravures et de médailles de la rue des Saints-Pères. L'exercice écoulé est de ceux qui marqueront dans cette série ininterrompue de progrès. Le pasteur Rabaut-Pomier, fils de Paul Rabaut, frère de Rabaut Saint-Étienne et de Rabaut-Dupuis, léguait en 1820 la majeure partie de sa bibliothèque au Consistoire de l'Église Réformée de Paris. Cataloguée de 1833 à 1838 par un des diacres, M. Raboteau, elle était demeurée, par suite de difficultés matérielles, à peu près sans emploi depuis environ un demi-siècle. Dans sa séance de juillet 1886 le Consistoire décidait à l'unanimité d'en faire don à la Société d'Histoire. « Cette mesure, nous écrivait M le président Vernes, nous paraît dans l'esprit des anciens donateurs, car remettre nos livres à votre précieuse bibliothèque, c'est en faciliter l'étude ». Sur ces quatre mille volumes les *Recueils de Miscellanées* renferment à eux seuls plus de mille pièces, soit du

1. Donateurs de livres, manuscrits, gravures et médailles du 1er mai 1886 au 1er mai 1887. — Ministère de l'Instruction publique, Facultés de théologie de Montauban et de Paris, Consistoire de l'Église Réformée de Paris, Smithsonian Institute, mesdames baronne de Bussierre, Coquerel mère, Courtois, Goffart, Ve Goguel, Ve Meyer, baronne de Neuflize, H. Parrot, Mlle Fabre d'Olivet, Anonyme, MM. A. André, Atger, Augereau, baron Bartholdi, J. Bonnet, H. Bordier, Ed. Borel, Bouny, V. Bouhon, R. Braud, Gir. Browning, F. Buisson, Champion, Lee Childe, Cleisz, O. Cuvier, Enschédé, Falguière, Fischbacher, Franklin, Frossard, Gagnebin, Gaidan, Gaiffe, Gaufrès, Guy, Jeanmaire, Tim. Larchevêque, Laugt, Ludwig, Maillard, W. Martin, Marzials, Matter, Maulvault, G. Meyer, Morel-Fatio, Dr G. Nepveu, Nicolas, Nyegaard, Plon, F. Puaux, Ch. Read, Rossignol, Scheffter, de Schickler, Seitte, Soulice, Stride, Teissier, Vivariot, Ch. Wadington, N. Weiss.

Comme auteurs : Société des Traités religieux, Anquez, G. Appia, Baird, Dr Béringuier, Bieler, Corbière, Dannreuther, Dardier, Demôle, Ce Delaborde, Draussin, de France, Fonbrune-Berbineau, Frossard, Gaidoz, Geffroy, de Grenier-Fajal, Harrisse, Kruger, Lambert, Laugel, Lelièvre, Lods, Marlet, C. Pascal, de Pressensé, Reusch, de Richemond, Robin, Dr Schaff, Schulz, Marius Tallon, Tollin, Ch. Vernes, Vièles, R. Wipper.

XVII[e] siècle, soit des commencements de celui-ci, qui, déjà rares aujourd'hui, seront d'autant plus utiles à nos successeurs.

Quelques lacunes il est vrai se sont produites dans les séries ; des volumes auront été prêtés jadis et ne seront jamais rentrés : nous regrettons surtout une vingtaine de recueils de pièces sur l'Édit de tolérance. Nous les signalons afin d'appeler l'attention bienveillante des chercheurs et des possesseurs de livres sur tout ouvrage portant le cachet de Rabaut-Pomier : sa place serait évidemment sur nos rayons.

En témoignage de reconnaissance, le Comité a demandé et obtenu l'autorisation d'orner la salle consistoriale d'inscriptions qui relèvent les divers lieux de culte et les dates de l'Église de Paris, et les noms des ministres qui l'ont desservie jusqu'à la Révocation.

Du magnifique présent de M. le baron Bartholdi nous ne pouvons donner ici une description détaillée. Chacune de ces plaquettes du XVI[e] siècle est rare, plus d'une rarissime; quant aux volumes, contentons-nous d'en citer un, la *Relation historique des horribles cruautés qu'on a exercées envers quelques protestants de France pour avoir assisté à une assemblée du desert près de Nîmes*, écrit anonyme d'Antoine Court : on n'en relevait qu'un seul exemplaire. C'est des premiers temps de la Réforme que date un petit in-8, don de M. Morel-Fatio : *La Consolation chrétienne contre les afflictions de ce monde et scrupules de conscience*, suivi de l'*Almanach spirituel et perpétuel nécessaire à tout homme sensuel et temporel*, imprimés sans lieu ni date, mais sans doute à Paris : M. Weiss, si expert en pareilles matières, croit ce trésor bibliographique absolument inconnu. Près de lui se placent cent quatre vingt-treize opuscules de Luther et de ses compagnons d'œuvre, 1520 à 1530, enrichis d'expressives gravures d'Albert Durer, de Cranach, d'Aldegræve ; M. Ch. Read les avait réunis à grand peine ; il s'en dépouille libéralement en faveur de la Bibliothèque. M. le pasteur Scheffter a offert un recueil de sermons détachés prêchés en France ou dans le Refuge. Un de nos

plus fidèles amis, M. le pasteur Othon Cuvier, ajoute à ses nombreux dons précédents des papiers, autographes, portraits des ministres de l'Église de Metz, plus un dessin original de Paul Ferry, vraie trouvaille historique : à l'avance nous en promettons la reproduction aux lecteurs du *Bulletin*. Cest également à Metz que se rapporte un exemplaire manuscrit de la Discipline retrouvée un jour par M. le pasteur Matter à l'étalage d'un bouquiniste sur les quais de Paris, après combien de vicissitudes ignorées ! et que son fils, M. le pasteur et professeur Matter a tenu à réunir aux archives de cette Église qui se sont reconstituées sur nos rayons par les collections Coquerel, Lutteroth et Cuvier.

La section des manuscrits, où nous déposions il y a treize ans les intéressantes lettres des Basnage copiées pour nous par M. Lesens, a reçu de M. Soulice, le bibliothécaire de Pau, les actes originaux de synodes du Béarn, des pièces sur la Révocation dans cette province et le relevé de sommes payées aux nouveaux convertis; de M. Falguière, une lettre autographe de Henri IV; de M. le pasteur Gaidan, plusieurs documents détachés, glanés l'un après l'autre, chacun ayant sa valeur pour élucider un fait ou retrouver un nom, et une liasse de lettres du galérien Achard, sauvées du feu dont elles gardent encore les traces; de M. le pasteur Ludwig, la copie faite à notre intention des registres du consistoire de l'Église du Refuge de Frédéricia en Danemark; de M. Timothée l'Archevêque, le procès-verbal original du synode de Picardie de 1779, gardé pieusement dans sa famille et qu'il a considéré comme un devoir de remettre à nos archives. Ces dons isolés nous touchent profondément. Quand tel pasteur nous écrit : « Je songeais, dans les jours difficiles que nous traversons, à vendre quelques précieux volumes; je ne les vendrai pas, je vous les donne » ; et tel autre, M. Laügt de Vergège : « Certes il y a de la satisfaction à voir dans sa bibliothèque des souvenirs de famille, mais je trouve préférable encore de pouvoir les employer à l'utilité du plus grand nombre pour la gloire

du Seigneur », nous sentons que notre œuvre est comprise... et nous en bénissons Dieu.

La section des portraits s'est augmentée d'environ cent gravures anciennes et d'une miniature de Fabre d'Olivet, dont sa fille, son unique descendante, a bien voulu se séparer en faveur de la Bibliothèque. Apprenant que nous avions vainement cherché à nous procurer l'*Assemblée dans le désert*, de Storni, madame veuve Coquerel a insisté pour nous faire accepter le bel exemplaire qui ornait autrefois le cabinet de travail du pasteur A. Coquerel père.

Dans la section des médailles ont pris place un moule à méreaux, le troisième retrouvé, donné par M. Augereau, de Clairin, et ayant servi à l'Église de la Brousse, et des médailles que nous devons à l'infatigable générosité et à l'attention toujours en éveil de M. Enschédé. C'est ainsi qu'il a offert successivement celle de Hollande commémorative du bicentenaire, une du Refuge wallon de 1688, quatre de celles frappées sous Louis XIV en l'honneur de la Révocation et une, de la même époque, presque introuvable, portant sur une face la représentation des persécuteurs et sur l'autre le tableau des souffrances de leurs victimes. Il y aurait enfin plus que de l'ingratitude à ne pas rappeler qu'à l'occasion du premier anniversaire de la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères, la numismatique protestante s'est enrichie d'une médaille que votre rapporteur, non sans émotion, déclare précieuse entre toutes.

Vous le voyez, le trente-sixième exercice nous laisse de puissants encouragements. C'est avec gratitude que nous mentionnerons encore un don de cent francs de M. Guyot de Groningue, comme descendant de réfugiés, un de deux cents de M. le pasteur Goulden de Sedan, un de cinq cents de madame Maracci, destiné spécialement, par une attention que nous ne saurions trop apprécier, à un de nos besoins les plus urgents, les plus continuels, les reliures; et les offrandes recueillies dans nos temples le jour de la fête de la Réformation.

Parlant ce soir au sein d'une Église qui depuis vingt ans

nous a répondu en instituant cette fête et en se souvenant généreusement de notre œuvre, j'éprouve moins de scrupules à exprimer nos regrets de ce que l'exemple n'ait pas été suivi partout. On se désintéresse trop aisément de ces devoirs de piété filiale, de conservation protestante : de toutes les Églises réformées de France, à peine 90 nous ont aidés à les remplir[1].

Et quel privilège cependant que d'être appelés à rendre témoignage, par les faits eux-mêmes, et à la pleine lumière de la vérité, aux constantes et ineffables grâces de notre Dieu ! Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il faut la raconter, cette histoire du Protestantisme français, où la Normandie, où Rouen ont joué un rôle que les découvertes nouvelles accentuent toujours davantage. Une lettre d'Antoine Court aux anciens de cette province, retrouvée dans un dossier récemment acquis pour la Bibliothèque, insiste sur l'ardeur avec laquelle les Normands avaient embrassé la Réforme, sur le courage et le zèle de ces Églises, « dressées, dit-il, dans les temps les plus âpres de la persécution, sous le cruel règne de Henri II (et notamment celles de Caen, de

1. Églises donatrices en 1886 : Aiguevives 15, Anduze 19, Annonay 60, Aubais 16, Avèze 17, Bâle 50, Bayonne 9,05, Bergerac 78, Breloux 17,45, Bolbec 96,40, Bordeaux 188, Boulogne-sur-Mer 12, Beaucourt 66, Caen 36, Castelmoron 20, Castres 75, Cette 56,50, Clermont-Ferrand 26, 50, Cozes (minorité synodale) 10, Cournonterral 17,50, Croix 10, Dieppe 10, Dijon 16,25, Dordogne (égl. de la vallée de la) 47, Epinal 20, Etoile 10, Florac 17,50, Foëcy 16, Fontainebleau (égl. évang. libre) 18,35, Gemozac 7, Héricourt 21,50, Junas 5, La Bastide-Rouairoux 23, Lassalle 35, Le Càteau (égl. du Cambrésis) 40, Le Havre 152,60, Lezan 30, Lille 34,25, Lunéville 20, Lusignan 15, Marennes 7, Mauvezin 25, Meaux (M. Boissard) 10, Millau 20, Montmeyran 20, Montpellier 79,10, Morez 5,50, Mouchamps 5, Moulins 22, Nancy 50, Nantes 48,05, Négrepelisse 30, Neuilly 18,30, Nîmes 200, Nyons 15, Paris : Batignolles 56,50, l'Etoile 200, Milton 145,15, Montmartre 15,20, Oratoire 91, Saint-Esprit 335,85. — Pamproux 5, Périgueux 10, Pierregrosse 2, Pignan 17, Poitiers 10, Réalmont 44, Rouen 130, Saint-Amand-les-Eaux 24,85, Saint-Cloud 20, Saint-Etienne vallée française (pour le consistoire de Saint-Germain de Calberte) 40, Saint-Gilles du Gard 5, Saint-Hippolyte 15, Saint-Laurent d'Aigouze 13, Saint-Quentin-la-Poterie 10, Saint-Voy 23,80, Salies de Béarn 10,20, Saujon 20, Sauveterre de Béarn 10, Sedan (Me Ve Heidsieck et M. Goulden) 200, Tours 39,60, Valence 20, Vauvert 30, Vernoux 26, Vesoul 25, Vialas 21,80, Vire 10.

Luneray, de Vire, de Saint-Lô, d'Évreux, de Dieppe) », et qui pouvaient fournir, Coligny en avait l'assurance, cinquante mille signataires pour la requête présentée à François II en 1560.

Ce chiffre n'a rien de surprenant. L'Église de Rouen, « la seconde ville du royaume », écrit Th. de Bèze, dressée en 1557 avant toutes les autres, comptait à elle seule, en 1561, dix mille fidèles, vingt-sept anciens, quatre ministres; l'un d'eux, l'héroïque Marlorat, allait y mourir pour la foi. Lorsqu'au siècle suivant, le consistoire demandait à Genève, en 1613, un successeur pour Feugeray, évoquant la mémoire du martyr : « Nous n'avons plus de Marlorat », lui répondait-on; mais l'Église était toujours grande et prospère et ses conducteurs s'informaient si le ministre proposé avait une voix assez puissante pour être entendu de ses quatre à cinq mille auditeurs.

Ah! c'est que la Réforme avait puissamment implanté ses racines dans le sol verdoyant de la Normandie. Plutôt que de faillir et de se rétracter, combien de fois, pendant les sanglantes vicissitudes des guerres de religion, ne vit-on pas le troupeau presque tout entier, abandonnant ses foyers et ses biens, faire voile avec son pasteur pour la terre d'exil et de refuge! Ce serait à M. Émile Lesens, qui après nous avoir rendu l'histoire de Legendre sur la persécution de l'Église de Rouen, a fait connaître celle de la naissance et progrès de l'hérésie en la ville de Dieppe, et de la Réformation à Dieppe de Guillaume et Jean Daval, ce serait à M. Lesens qu'il appartiendrait de nous rappeler les exodes et les reconstitutions à Rye de cette congrégation dieppoise, d'où sont sortis Salomon de Caus et Abraham Duquesne. De même dans les actes du Consistoire français-wallon de Londres on trouve la preuve que les expatriés de Rouen s'y étaient groupés autour de leur pasteur pendant les troubles de la Ligue, nombreux au point de prétendre, au grand déplaisir, avouons-le, de la Compagnie, y former une congrégation indépendante. Mais que l'on avait hâte, que l'on était heureux de revenir dans la patrie, et quel

foyer de lumière alors, pendant quatre-vingt-quatre ans, que cette chaire de Quevilly, digne émule de celle de Charenton! « Le prêche de Quevilly, pour emprunter les paroles si justes de M. le pasteur Bianquis dans son intéressante étude, où devaient se faire entendre tant de voix éloquentes, ne devint guère moins illustre dans la France réformée que les Du Bosc et de Langle, les Legendre et les Basnage qui en occupaient la chaire. » Du Bosc, le ministre de Caen, l'homme le plus éloquent de France, de l'aveu de Louis XIV, né de famille parlementaire rouennaise comme Basnage qui, entouré sur la terre étrangère de tant de vénération et d'honneurs mérités, ne cessa jamais de regretter la France et fut toujours prêt à la servir.

Les jours de deuil étaient revenus. C'est bien à la Normandie qu'on peut appliquer les soupirs de l'Église affligée, qui vont s'élever sous ces voûtes dans leur saisissante grandeur :

Nos pauvres tribus fugitives,
Tes autels partout renversés,
Tous tes flambeaux éteints, tes troupeaux dispersés...

Oui, dispersés aux quatre vents des cieux. Et quand les intendants constataient, après la Révocation, que 26000 habitations de cette province étaient restées désertes, vous étonnerez-vous que les registres de presque toutes les Églises du Refuge renferment des noms de protestants de Normandie? Ceux de Dieppe avaient eu l'honneur de mériter les fureurs de Louvois « pour ne pas vouloir se soumettre à ce que le roi désirait d'eux ». Sans doute elle faisait partie de ces opiniâtres, cette « Marie Laujois, femme de Pierre Marcotte, de Dieppe, en Normandie », passée sous silence par les historiens et les bibliographes. Il y a quelques jours à peine, grâce à un catalogue envoyé de Hollande, notre Bibliothèque a pu entrer en possession d'un petit volume, Rotterdam 1690, dû à cette humble servante du Seigneur, qui avoue « n'être ni prophétesse ni fille de prophète, mais

la moindre de toutes les femmes; j'ai voulu m'empêcher d'écrire, craignant que l'on ne le trouvât pas bon, parce que n'ayant aucune étude, je ne pourrais ni dire ni exprimer les choses au contentement de chacun. Nonobstant cela, je n'ai pu m'en dispenser, puisque Dieu m'a mis au cœur de le faire ». Si l'étude lui a manqué, certes la souffrance avait étrangement mûri son âme. Il est dans cet *Entretien familier avec Dieu* bien des pages qui sont comme des échos de la chaire chrétienne, mais il en est surtout quelques-unes toutes palpitantes des grandes épreuves traversées, des grandes destructions entrevues, des grands sacrifices accomplis. Sa *Complainte*, — elle aussi l'intitule complainte, — c'est l'interrogation redoublée du fidèle terrassé par les coups, demandant grâce à l'Éternel, mais retournant sans cesse sur lui-même pour reconnaître son péché et pour en accepter le salaire. Écoutez ce fragment :

« Éternel, notre Dieu, aie pitié de nous, car nous sommes devenus fort misérables. Voix de lamentation a été ouïe parmi nous, nous sommes en opprobre à toute la terre, nous servons de dicton et d'entretien à tous les peuples du monde. Ta Sion est tellement en deuil qu'elle s'écrie de toutes parts : « Y a-t-il douleur pareille à ma douleur, moi que l'Éternel » a rendue dolente et désolée au jour de l'opprobre de sa colère? » Elle a été et est encore embrasée comme un feu dévorant. L'Éternel n'a rien épargné, il a réjoui nos ennemis, sur nous il a lâché la bride à nos cruels adversaires. Ils sont entrés en ton héritage, ils ont pillé tous tes sanctuaires, dédiés à glorifier ton saint nom; en les abattant par terre, ils ont dit en leurs cœurs : « Saccageons-les tous ensemble, afin que » leur mémoire soit entièrement effacée de dessus la terre et » qu'il ne soit plus fait mention de leur nom. » O Éternel, aie pitié de nous. Pourquoi te tiens-tu loin de nous et te caches-tu au jour que nous sommes dans l'oppression? Nous as-tu pour jamais rejetés? as-tu oublié d'avoir pitié?.. Nous ne cesserons point de crier à toi jusqu'à ce que tu nous aies répondu. »

Cette réponse, on l'attendit pendant un siècle. Alors que,

depuis longtemps, nul n'osait répéter le mensonge officiel : « Il n'y a plus de protestants en France », on persistait à leur refuser le droit d'exister légalement; si l'on avait fini par leur permettre de vivre on continuait à les frapper de mort civile. Aux yeux de la loi leurs unions et leurs enfants restaient illégitimes. Il en était encore ainsi pour cet enfant né à Nîmes le 4 octobre 1787, petit-fils d'un pasteur du désert et destiné à jouer un rôle prépondérant dans son pays et dans son Église. Nous avons eu l'honneur de le posséder à la tête de notre Société. La naissance de M. Guizot a précédé de quelques semaines la signature, par Louis XVI, de l'Édit de tolérance.

De *tolérance* seulement. Mais que de promesses implicites contenues dans ce premier acte! Rabaut Saint-Étienne apportait autant de confiance à les entrevoir, que Bonnaud et Lenfant à les redouter. Oublions, Messieurs, les résistances suprêmes, les derniers soupirs du fanatisme, comme on a désigné les arguments invoqués à l'appui des anciennes iniquités. Rappelons plutôt que l'arrière-petit-fils de Louis XIV refusa d'écouter ceux qui l'accusaient, en tolérant les protestants, de condamner la mémoire de son aïeul, de manquer aux traditions et aux intérêts de son royaume, et mettons en lumière, s'il pouvait en être besoin, les noms de nos frères catholiques, les Turgot, les Rulhière, les Malesherbes, les Lafayette, les Saint-Vincent, les Brétignières, les Mortemart, et celui du futur cardinal de la Luzerne, qui, restés inébranlables sur le terrain de la justice ont, par l'Édit de 1787, préparé et rendu possible la grande, la définitive réparation.

Aussi, Messieurs, nous qui, dans les anniversaires ramenés par le cours des années, avons eu trop souvent à songer aux semailles avec larmes dont parle le Psalmiste, c'est avec une joie reconnaissante que nous célébrerons le premier jubilé de la délivrance, l'aurore de la liberté reconquise, ou plutôt rendue par le Dieu qui jamais n'abandonna entièrement le petit troupeau. Sur les grandes eaux, il a fait flotter l'arche sainte, que l'Église de Rouen avait choisie comme emblème;

sur l'arche reposait la colombe, et l'oiseau tenait un rameau d'olivier. Recueillons dans des jours plus heureux les souvenirs des temps d'épreuve, non pour réveiller les vieux ressentiments, mais pour conserver les fortifiants exemples, dans un esprit d'union et de solidarité protestantes, de paix et de fraternité chrétiennes.

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉTIENNE LECOURT[1]

CURÉ DE CONDÉ-SUR-SARTHE, BRULÉ A ROUEN le 11 décembre 1533.

Ce n'est pas jusqu'à l'année 1535, comme le dit par erreur le programme de cette séance, que je viens vous prier de vous transporter par la pensée, mais jusqu'aux années 1526 à 1533, qui furent témoin des premières tentatives de Réforme religieuse et des premières scènes de la lutte séculaire déchaînée par elle en Normandie, comme partout ailleurs.

Celui qui réussirait à rendre la physionomie religieuse et politique de Rouen à cette époque singulièrement riche et vivante, à vous introduire au milieu de la cité déjà célèbre par son commerce, son industrie, ses quarante ou cinquante églises souvent magnifiques, son goût pour les arts, la majesté de son Parlement qui ne craignait pas de résister à celle du roi, celui-là vous intéresserait à coup sûr. Mon but est beaucoup plus modeste : grâce à quelques rares documents, je voudrais faire revivre la silhouette bien effacée d'un humble curé de campagne exerçant son ministère loin de Rouen, mais sur lequel se concentra pendant plusieurs années l'attention de tous — et ils étaient nombreux dans cette ville dévote, — que préoccupait ou passionnait la question religieuse. Ce curé que je n'hésite pas à appeler l'un des réformateurs de la Normandie, bien qu'il ne soit même pas cité dans notre *Livre des Martyrs*[2], c'est Étienne Lecourt.

1. Bien que cette lecture ait été faite *après* celle de M. Bianquis, qui suit, nous la plaçons ici, afin respecter l'ordre chronologique.

2. Le premier martyre que Crespin cite pour Rouen, est celui de *Constantin et de ses compagnons*, qu'il place en l'année 1542.

I

Si nous ne savons rien de son origine, de sa jeunesse, des circonstances qui lui firent embrasser l'état ecclésiastique, nous sommes, grâce à ses ennemis, mieux renseignés sur sa physionomie morale. C'était, sans contredit, une intelligence d'élite, rompue à la dialectique, un esprit pénétrant, mordant même, cultivé[1], — un caractère élevé, de mœurs pures. Condé-sur-Sarthe, où il exerçait son ministère, n'était qu'un village de quelques centaines d'âmes, dont l'église, d'ailleurs peu remarquable, dépendait de l'abbaye de Saint-Martin de Séez et relevait du diocèse de ce nom.

Quand et comment, au fond de cette campagne de la basse Normandie, ce curé subit-il l'influence de la Réforme naissante? — Une perquisition opérée au plus tard avant la fin de 1531 dans sa demeure, y fit découvrir le texte, sans doute traduit par lui, de neuf propositions ou thèses essentiellement protestantes que deux pasteurs, Berthold Haller et François Kolb soutinrent publiquement en janvier 1528 à Berne[2], afin d'entraîner cette ville importante dans le parti de la Réforme. Lecourt ne peut avoir eu connaissance de ces thèses, largement répandues en Suisse dès le 17 novembre 1527, que si, avant cette date, il était en relation avec l'une des rares personnes que ces événements intéressaient en France. — Or, nous n'en connaissons qu'une qui puisse être ici désignée avec quelque vraisemblance, une femme dont on retrouve la trace mystérieuse partout où, dans notre patrie, entre 1521 et 1530, s'alluma le flambeau du pur Évangile.

Parmi les possessions de Marguerite d'Angoulême sœur de François Ier, car c'est à elle que nous faisons allusion, figurait

1. Comme on l'appelle toujours *magister*, il était, sans doute, docteur en théologie. Sa supériorité intellectuelle et morale éclate dans la plupart des propositions qu'on lui reprocha.

2. Voy. le texte de ces thèses à la fin des pages consacrées à Lecourt dans Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum*, etc., II, I, 93 à 98. Lorsqu'on compare ce texte français à celui qui fut répandu en Suisse et qui a été rédigé par Farel (Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, II, 59), on trouve entre les deux rédactions de nombreuses différences de style qui permettent de supposer que Lecourt a eu à sa disposition et traduit personnellement le texte latin.

depuis la mort de son premier mari (11 avril 1524), le duché d'Alençon. C'est là qu'elle avait passé les premières années de son mariage, et là qu'elle revint dans la suite, notamment en 1526, avant sa deuxième union avec Henri d'Albret, à une époque de sa vie où elle était profondément engagée dans ce qu'on appelait alors le luthéranisme. Il n'est pas douteux qu'à Alençon le début de ce réveil religieux coïncida à peu de chose près avec cette date de 1526 [1]. Or Condé-sur-Sarthe n'est qu'à 5 kilomètres de cette ville. Instruit, sérieux, comme il l'était, Lecourt ne resta certainement pas étranger à ce qui se passait a sa porte et puisque sa conversion dut avoir lieu vers cette époque, nous sommes naturellement amené à la rattacher directement ou indirectement à l'influence de la bonne et pieuse « Marguerite des Marguerites ».

Expliquons-nous toutefois : Étienne Lecourt ne jeta pas le froc, ne quitta pas sa paroisse, ne renonça pas au célibat [2] comme beaucoup d'autres. Il resta à son poste, continua à s'acquitter des devoirs de son ministère, mais au lieu de se borner à dire la messe, il fit connaître à ses ouailles le Nouveau Testament qui venait d'être traduit en français par Lefèvre d'Étaples, ne craignant pas, soit dans ses prônes, soit dans ses entretiens, d'en placer les enseignements bien au-dessus de ceux de l'Église romaine. Cela ressort avec la plus entière évidence des cinquante propositions [3] ou phrases détachées de ses sermons ou de ses conversations, qui nous ont été heureusement conservées. Bien qu'il rejette avec autant de franchise que de hardiesse le culte de la Vierge et des saints, l'autorité souveraine du pape, la doctrine du salut par les œuvres pies, celle du purgatoire, qu'il se raille des distinctions scolastiques des

1. Il suffit, pour l'établir, de rappeler que lorsque sept ans plus tard, en 1533 et 1534, une commission du Parlement de Paris vint sévir contre les hérétiques d'Alençon, elle ne trouva sur les lieux aucun huissier qui consentît à faire les exploits, aucun sergent pour les exécuter; plus de quarante personnes furent impliquées dans les poursuites, cinq d'entre elles périrent dans les supplices et vingt-quatre n'y échappèrent que par la fuite. En un mot Alençon comptait alors de nombreux adeptes des idées nouvelles, et on ne peut assigner à ce fait d'autre cause que celle que nous venons d'indiquer et que le ministère de Caroli (Voy. ce nom dans la *France protestante*), développa vers 1530 ; voy. *Bulletin* VIII, 62, et XXXIII, 1884, 112, ss.

2. Il dit quelque part, « si j'étais marié », donc il ne l'était pas.

3. Voy. ces propositions dans d'Argentré, *op. cit.*

docteurs [1], ou même des inquisiteurs [2], qu'il blâme la contrainte en matière de foi [3] et aille jusqu'à déclarer qu'il aimerait mieux être appelé luthérien que jacobin, il n'invita jamais ses auditeurs ou interlocuteurs à sortir de l'Église de leurs pères, à renverser l'ordre établi, à mépriser le clergé. Ce n'est pas un révolutionnaire, mais un prêtre pieux, qui examine toutes choses, veut retenir ce qui est bon et est préoccupé, avant tout, du salut de ses brebis, de les amener à la foi en l'Évangile, au Christ, seul médiateur, répétait-il, entre Dieu et les hommes. L'unique infraction aux règles établies qu'il se permit, fut de se dispenser parfois de commencer ses sermons par l'*Ave Maria*. Il nous apparaît donc comme un de ces hommes, nombreux au début de la Réforme française qui, à l'instar de leur protectrice, la duchesse d'Alençon, tentèrent de réformer l'Église en y demeurant.

C'était là une généreuse, mais dangereuse illusion. Le gardien de la foi orthodoxe dans le diocèse de Séez, l'inquisiteur Étienne Maugon se chargea de la dissiper. Averti de ce qui se disait à Condé, vers 1530 ou 1531 [4], il intenta un procès en matière d'hérésie à son administré et obtint, par ses promesses ou par ses menaces — nous n'avons sur cet incident aucun détail — une rétractation [5]. Lecourt fut-il obligé, comme c'était la coutume en pareil cas, de faire amende honorable à genoux en criant mercy à Dieu, ou en subissant comme les voleurs une humiliante fustigation en présence de ceux-là mêmes qu'il avait induits en erreur et qu'une solennelle prédication de l'inquisiteur devait ramener dans le droit chemin? Nous ne saurions le

1. Il attaque notamment un professeur de théologie nommé Jean Lemaigre (prop. II), que nous ne sommes pas parvenu à identifier.

2. Les propositions VIII et XIII critiquent des affirmations, sans doute de l'inquisiteur Étienne Maugon, ce qui expliquerait l'acharnement avec lequel ce dernier paraît avoir poursuivi la ruine de Lecourt.

3. La proposition XVIII blâme évidemment l'horrible massacre des rustauds d'Alsace par les Lorrains, et le martyre, entre autres, de Wolfgang Schuch, en 1525.

4. La première date nous paraît plus probable que la seconde puisqu'à la fin de 1531 Lecourt est déjà traité de *relaps*. Mais nous ne serions pas étonné qu'il fallût encore la reculer.

5. En tête des propositions censurées par la Sorbonne, on l'appelle *relapsus propter abjurationem dudum factam*. C'est là la seule mention que nous ayons trouvée de cette rétractation, mais si elle est isolée, elle est formelle.

dire. Ce que nos documents affirment c'est qu'il fit sa soumission.

Mais il était trop honnête pour qu'elle fût de longue durée. La même année ou l'année d'après, suivant qu'on place sa rétractation en 1530 ou 1531, il retomba, disent nos textes, dans les mêmes erreurs. Un pareil scandale ne pouvait être toléré. Se défiant de l'évêque de Séez, Jacques II de Silly qui paraît, comme nous le prouverons, avoir protégé son curé, Étienne Mangon s'adressa directement à l'archevêque Georges II d'Amboise, qui, lui, ne ménageait pas les hérétiques. Lecourt fut donc transporté à Rouen, dans la prison de l'officialité dont les épaisses et sombres murailles se projettent encore aujourd'hui à gauche du fameux portail des Libraires.

II

Pour confirmer l'acte de faiblesse qu'on lui reprochait d'effacer, notre prisonnier pouvait invoquer d'excellents arguments. Chacun savait que sa protectrice, très convaincue au fond que l'autorité de l'Évangile est supérieure à celle de l'Église romaine, n'en persistait pas moins à rester extérieurement bonne catholique. Sans parler des motifs puissants qui lui imposaient cette conduite, elle y était encouragée par plusieurs personnages d'une piété et d'une science également incontestables. Il suffit de rappeler ses deux protégés Lefèvre d'Étaples et Gérard Roussel qui jamais ne se séparèrent de la communion romaine. Un certain mysticisme religieux enseignant que les formes extérieures, les cérémonies du culte sont indifférentes en elles-mêmes, pourvu que la foi du cœur soit évangélique, justifiait cette attitude, d'autant plus fréquente que la persécution était plus impitoyable. — N'avait-on, pas récemment, en juillet 1528, vu brûler à Rouen Pierre Bart[1], de l'Isle Dieu, convaincu d'avoir irrévérencieusement parlé de la Vierge Marie? Et l'honneur

1. Le religieux Pierre Bart est le premier martyr normand connu. On ne sait malheureusement guère que son nom, qu'il fut arrêté à Lilledieu sur l'ordre de « maître Virgille de Limoges, abbé de ce couvent, par le capitaine de la cinquantaine de Rouen et aultres ses compagnons », et brûlé à Rouen vers le 20 juillet 1528, *propter gravitatem blasphemarum per eum de gloriosa virgine prolatarum*. Voy. *Arch. dép. de la Seine-Inférieure* G 113 (Reg. de François Leconte, trésorier de l'archevêché), et 2153, f° 44 v° (Registres capitulaires).

de cette dernière n'avait-il pas été vengé avec éclat, par une procession capitulaire et solennelle dont le souvenir était encore dans toutes les mémoires [1]? Et depuis lors, les arrestations ne s'étaient-elles pas multipliées? Le prêtre La Caille n'avait-il pas été saisi à Bolleville, Marie Bourgeoise à Dobeuf, Jean Du Noyer à Alvimare, Nicolas de Norville, Roger Lecaron et Pierre de Caulx à Neuchâtel en Bray [2]? Ces trois derniers n'avaient-ils pas dû abjurer publiquement leurs erreurs en même temps que Guillaume le Verryer à Beaunay [3]?

Dans cette prison où l'avaient sans doute précédé la plupart de ces divers hérétiques, Étienne Lecourt a dû faire toutes ces réflexions. Il pouvait se dire, il est vrai, que la bonne semence qu'il avait essayé de répandre, l'était, par exemple, à Caen par Nicolas Roussin, gardien des cordeliers [4], et que ses opinions étaient partagées par un grand nombre de catholiques. Si grand

1. Cette procession, sortant le 23 juillet par le portail des Libraires, passa devant Saint-Maclou, puis à l'extrémité du manoir archiépiscopal où elle s'arrêta devant une image de la Vierge, pour s'avancer ensuite, *per pontem Rotobecam* jusqu'au couvent des Carmélites (G. 2153, f[os] 114 et 115).

2. Ces hérétiques ne nous sont connus que par le livre des comptes de Nicolas Heuzé, promoteur de la cour archiépiscopale, pour les années 1527-1528 et 1529-1530 (*Arch. dép.*, G. 230 et 231). L'*emprisonnement* de Lecourt ne figurant ni dans ces registres, ni dans ceux qui suivent, on est tenté d'admettre qu'il eut lieu déjà en 1528-1529, années pour lesquelles le registre des comptes du promoteur ne s'est pas retrouvé. Dans ce dernier cas, son arrestation se rattacherait directement au supplice de Pierre Bart.

3. Voy. *Arch. dép.*, G. 231, comptes, de la Saint-Michel (29 sept.) 1529 à la même date en 1530. Voici, à titre d'échantillon, le texte de cet article : Solvit computans Martino Canu, Mathurino Lefèvre servientibus curie nostre pro penis, vaccationibus et expensis per ipsos habitis conducendo et readucendo ipsos incarceratos a dictis nostris carceribus ad predictum locum de *Novocastro*, videlicet magistros Rogerum Lecaron,, et Nicolaum de Norviller, ac Petrum de Caulx ad finem eosdem incarceratos de heresi notatos assistere faciendi cuidam predicationi faciende publice in ecclesia de Novocastro, juxta ordinationem domini officialis ac etiam juxta quictantiam predictorum Canu et Lefèvre, sermentum eorum signis manualibus signatum, sommam decem librarum turonensium supra qua somma idem computans recepit à predicto Petro de Caulx sommam sex librarum XIII s. II d. et propterea remansit in misia per computantem, somma LXVI s. VIII d. — On voit que la comptabilité de l'archevêché était bien tenue, et que lorsqu'on le pouvait, on faisait payer les coupables.

4. Voy. Hippeau. *Hist. de l'Abbaye Saint-Étienne de Caen*, p. 181.

qu'au témoignage du Réformateur Bucer écrivant à Luther le 25 août 1530, on commençait à décrier certains quartiers de la Normandie en les appellant *la petite Allemagne*[1]. Ces quartiers c'étaient surtout les environs de Rouen, Anneville, où l'on venait de découvrir les hérétiques Étienne de Moulins, Pierre Hanouart et Pierre Le Duc; Sotteville où le peuple fut convié au spectacle de l'abjuration de maître Pierre Levasseur et de Marguerite Hermier de Grainville-sur-Ry; enfin la capitale de la province où le même spectacle se répéta devant l'église Saint-Vivien pour l'amende honorable de Nicolas Hermier, mari de la susdite Marguerite; devant Saint-Maclou où dut s'humilier le susdit Pierre Le Duc; devant Sainte-Marie où ce fut le tour d'un prêtre de Louviers, Thomas d'Aoust[2].

On le voit, l'hérésie croissait; mais, stimulés par une lettre du roi[3], les défenseurs de l'Autel ne chômaient pas. Le promoteur volant, Symon Duval, et les sergents de la cour ecclésiastique, Martin Canu et Mathurin Lefèvre, étaient sans cesse par voies et par chemins occupés à chercher des suspects ou à les amener chargés de chaînes aux prisons de l'officialité. Les inquisiteurs Radulphe Lambert et Valentin Lyévin[4] étaient si occupés par les diverses prédications qu'il fallait répéter dans les nombreuses localités contaminées, qu'ils étaient obligés de se faire assister dans ce ministère par le prieur des frères prêcheurs de Rouen[5]. Tous ces faits, désormais constants, préoccupaient vivement l'opinion publique et ceux qui s'efforçèrent d'obtenir de notre prisonnier une abjuration formelle et définitive en firent assurément valoir toute la gravité.

Tous leurs efforts furent inutiles. Ils se trouvaient en présence d'un homme qui avait mûrement réfléchi, et compris qu'une conscience chrétienne ne peut en même temps professer et renier ce

1. Cf. Herminjard, *op. cit.*, II, 271.
2. *Arch. dép.* G. 232. Comptes de Mathurin Sédille, promoteur, pour les années 1530 à 1531, — et 234, années 1531 à 1532.
3. Registre de François Leconte pour 1530-1531 (G. 118); comp. Reg. capit (G. 2153, f° 293 v°), à la date du 8 déc. 1530.
4. Radulphe Lambert paraît dans le compte de 1532-1533 (G. 236), et Valentin Liévin qui fut aussi inquisiteur à Lyon et ailleurs, dans celui de 1533-1534, (G. 238). Nous supposons qu'ils furent en activité avant ces dates.
5. Voy. G. 232.

qu'elle considère comme la vérité. — Les propositions extraites des interrogatoires[1] auxquels on soumit l'inculpé, prouvent, en effet, qu'il ne retira rien de ce qu'il avait antérieurement avancé. Elles furent encore aggravées par celles des témoins à charge, les seules qui nous aient été conservées en français et dont voici des extraits caractéristiques :

II. Ce n'est que abus des pardons et c'est autant de perdu, de rien y mettre[2].

III. Les saints n'ont point de puissance et ce n'est que folie d'aller en pèlerinages et voyages et il ne faut point offrir des chandelles devant les images.

IV Le saint canon (de la Messe) a été fait par un homme mortel et ce qui est contenu au dit canon n'est pas nécessaire à la consécration du précieux corps de Jésus-Christ, hors les paroles sacramentelles.

V. Il faut qu'un chacun ait des livres en français.

VI. Si les os de saint Pierre étaient en mon église, je les ferais honorablement mettre en terre; mais si mes paroissiens les allaient révérer, moi-même je les porterais en un sac à la rivière.

IX. La Sainte Écriture a été longtemps cachée sous le latin; mais maintenant Dieu a voulu qu'elle soit mise en français, et dorénavant les hommes et les femmes l'entendront et les femmes feront les offices des Evêques, et les Évêques les offices des femmes. Car elles prêcheront la Sainte Écriture et les Évêques broderont en chambre avecques les damoiselles.

III

Cette résistance semble avoir déconcerté la cour ecclésiastique. Qui sait si elle n'ébranla pas l'assurance des juges! On le dirait lorsqu'à la fin de l'année 1531 on voit Étienne Mangon, entreprendre le voyage de Paris pour soumettre le cas de sa victime à la Sorbonne[3].

1. Voy. d'Argentré, II, I, 96, 97. Ces propositions, au nombre de vingt et une, furent signées par Lecourt, comme conformes « explicitement ou implicitement » à l'enseignement de l'Écriture sainte.

2. Voy. d'Argentré, II, I, 97. Ces propositions sont au nombre de neuf.

3. Voy. G. 234. Ce voyage a dû s'effectuer à cette date : le registre qui le mentionne commence le 29 septembre 1531, et la réponse de la Sorbonne est du 1er février 1532.

La Faculté de théologie de la célèbre Université de Paris était alors l'arbitre souverain de l'orthodoxie en matière de foi. Elle fut très flattée de cette démarche de l'archevêque d'une des plus importantes provinces de France, nomma une commission pour examiner le dossier du curé de Condé, s'assembla solennellement pour écouter le rapport de cette commission, et après en avoir soigneusement discuté les conclusions, donna son verdict le 1er février 1532. Des cinquante propositions[1] incriminées, quarante-six furent déclarées erronées, schismatiques, luthériennes, téméraires, dangereuses ou blasphématoires. Si donc il restait des doutes dans l'esprit des supérieurs de notre curé, ces doutes furent dissipés vers la fin de février ou au commencement de mars 1532, par le retour à Rouen de l'inquisiteur Étienne Mangon. Rien ne s'opposait plus, semble-t-il, à l'achèvement du procès. — Or il allait se prolonger encore pendant plus de vingt mois.

A quoi faut-il attribuer ces lenteurs ? Lorsqu'on ouvre l'*Histoire de l'Eglise cathedrale de Rouen*, de dom Pommeraie[2], qui avait à sa disposition des documents aujourd'hui disparus, on y trouve une page à peine consacrée à notre martyr. En voici le début : « Cachant la rage d'un loup sous l'habit de pasteur, il eut été capable de faire un étrange carnage dans la bergerie de l'Église de Rouen, s'il n'eût été reconnu et déféré en justice par la vigilance de quelques ecclésiastiques zélés qui se portèrent parties contre luy. » — Ou nous nous trompons fort, ou ces lignes signifient qu'aux yeux de ses contemporains, Lecourt n'était pas un hérétique ordinaire. On ne parvenait, ni à le convaincre, ni à l'effrayer, ni à le déconsidérer. Voici un exemple de sa manière d'argumenter qui montre qu'il donna de la tablature à ses juges : Ceux-ci lui reprochaient, entre autres, de ne pas croire au purgatoire. Écoutez sa réponse : S'il est nécessaire que tous les hommes passent par le purgatoire, le pape a tort de les en délivrer ; car ou elles sont déjà nettes, et alors son intervention est inutile, ou elles ne le sont pas encore et alors il les empêche d'être purifiées[3]. Que pouvait-on répondre à cette argumentation ? — D'autre part, même au XVIe siècle, on répugnait à la peine capitale

1. Ce chiffre comprend *toutes* les propositions de Lecourt, tant celles extraites de ses sermons que celles tirées des interrogatoires, etc.

2. Rouen, 1686, in-4o, p. 87.

3. Propositions IX, de la première, et XIII, de la deuxième série.

lorsqu'il ne s'agissait que d'opinions modérées professées par un homme doux, digne de respect à tous autres égards. Le fait qu'aucun indice de ce procès n'incrimine la vie ou la conduite de l'accusé, prouve qu'elles étaient au-dessus de tout soupçon, et s'il s'écartait du dogme officiel en certains points, il y en avait d'autres, comme, par exemple, le célibat des prêtres qu'il ne paraît pas avoir attaqués. — A ces motifs, qui tous ont pu exercer leur part d'influence, nous croyons devoir en ajouter un dernier. Un ancien historien d'Alençon écrit que « la bonne duchesse ne put jamais sauver des flammes Étienne Lecourt[1] ». Cette assertion est trop d'accord avec le caractère de Marguerite et le rôle protecteur qu'elle a si souvent joué, pour ne pas être recueillie avec soin. En confirmant la part que nous avons attribuée à cette princesse dans la conversion du curé de Condé, elle explique les dernières lenteurs du procès. Des tentatives furent faites par elle pour arracher aux inquisiteurs leur proie, mais comme naguère pour Louis de Berquin, elles n'aboutirent qu'à retarder le supplice.

Le protestantisme ne laissait, d'ailleurs, guère de répit à ceux qui s'étaient proposés de l'extirper. Sans parler d'un autre curé contemporain, Geoffroy du Coudray, qu'on cherchait partout[2], à l'extrémité orientale de la province, Gisors paraissait très atteint. Pendant trois jours consécutifs on y fustigea Alexandre Mainne, puis Guillaume le Cordier qui avaient reconnu leurs erreurs en même temps que Jean Dufresne. Au nord-est on sévissait contre Pierre Marvitte d'Aumale; à l'ouest contre Jean Servant, de Vatteville près Caudebec; au nord contre Isidore Le Monnyer, de Fécamp, qui ne voulait pas abjurer[3]. Enfin, des rangs du clergé et du peuple, la contagion gagnait ceux des classes supérieures. Des procès importants et de longue durée étaient engagés contre Pierre Dupont seigneur de Dobeuf et contre Laurent de Ruel, seigneur d'Osmonville[4].

1. J.-J. Gautier, Alençon, 1805, Voy. *Bulletin*, VIII (1859), p. 62.

2. Il fut pris une première fois en 1530, mais s'échappa pendant qu'on le conduisait à une prédication inquisitoriale à Bacqueville (G. 232). On ne le reprit qu'en décembre 1535; il fut dégradé devant le grand portail de la cathédrale de Rouen, en février 1536 (G. 239).

3. Il était encore en prison en 1534. Voy. G. 238 « *Alia misia ad causam denariorum* », etc., mais fut élargi en 1535 ou 1536 (G. 239, même chapitre).

4. Voy. tous ces noms G. 234 et 236.

Ces diverses poursuites nous mènent à l'année 1533 qui allait être décisive pour la Réforme. Une conférence allait avoir lieu en octobre à Marseille, entre François Ier et le pape Clément VII et allait imprimer à la politique royale une direction décidément réactionnaire. Si Georges d'Amboise escomptait ce résultat, il ne se trompait pas. Les mesures qu'il prit désormais indiquent qu'il cherchait à entraîner tout son clergé dans le parti de la répression à outrance : Le vendredi 25 avril, le promoteur réclame en son nom l'intervention du chapitre de la cathédrale dans ce qu'on appelait couramment le procès de Condé. Les chanoines commencent par refuser, « à cause des conséquences, » lit-on dans les registres capitulaires, ce qui semble dire : condamner les hérétiques n'est pas notre affaire [1]. Puis Jacques de Silly, évêque de Séez, qui avait évité de coopérer à la ruine de son subordonné est formellement sommé de se présenter dans ce but à Rouen, ainsi que son vicaire et son official [2]. N'est-il pas permis de voir dans l'attitude de ces diverses personnes le résultat des démarches de la sœur du roi? — Quoi qu'il en soit, on se savait appuyé par ce dernier. Le mercredi 6 août 1533 l'inquisiteur en personne requiert le chapitre de nommer dans son sein la commission de canonistes que quatre mois auparavant le promoteur n'avait pas obtenue. On le prie de désigner lui-même les membres de cette commission. Il désigne, entre autres, le trésorier du chapitre et les chanoines Durevye et Conseil. Ils se récusent. Étaient-ils eux-mêmes suspects d'hérésie? Nous n'en croyons rien, mais on peut être parfaitement orthodoxe au XVIe siècle, et redouter de tremper ses mains dans le supplice d'un hérétique. Le lendemain 7 août, l'inquisiteur revient à la charge ; il somme le chapitre de contraindre les récusants. On les priera de s'exécuter, lui répond-on, *quand ils seront revenus de la campagne* [3]. Deux seulement

1. Voy. G. 2154, f. 138, reproduit, mais avec des erreurs de date et de lecture dans H. de la Ferrière, *Histoire du canton d'Athis*, 1858, p. 505.

2. Cette sommation émanant de l'archevêché (G. 236), prouve que ce n'est pas Lecourt qui en appela à l'archevêque (Haag, *France prot.*, VI, 484), mais bien Etienne Mangon, l'inquisiteur qui n'avait pu décider l'évêque de Séez à poursuivre le curé de Condé.

3. Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de reproduire ces extraits des registres capitulaires (G. 2154, f° 157 v°) qui démontrent que Lecourt n'était pas sans amis, même dans l'entourage de Georges II d'Amboise.

d'entre eux, savoir Durevye et Conseil paraissent, en effet, s'être exécutés, et à ce moment la cour ecclésiastique conclut le deuxième acte de ce drame en condamnant l'accusé comme hérétique relaps et en le livrant au bras séculier, c'est-à-dire au bailli de Rouen [1].

IV

Le deuxième acte, avons-nous dit. Lecourt, en effet, était décidé à lutter jusqu'au bout : la sentence du bailli portant qu'il serait brûlé vif, il en appelle au parlement. Le 20 août 1533 Faucon, huissier de la cour ecclésiastique, le fait sortir de sa prison pour quelques heures et le traduit devant la barre du célèbre tribunal [2]. Les appels en matière d'hérésie étaient presque toujours rejetés par la cour suprême, et souvent elle se montrait plus royaliste que le roi en aggravant la sentence des juges ecclésiastiques auxquels appartenait à cette époque la connaissance de ces crimes. Lecourt ne pouvait donc s'attendre à un adoucissement de peine ; tout au plus, s'il espérait un effort décisif de la part de ses amis, pouvait-il compter pour cela leur laisser un peu plus de temps. A un autre point de vue nous nous félicitons de sa démarche : comme beaucoup d'autres, elle allait, en effet, fournir la preuve, nullement inutile, que l'Évangile tel que Dieu nous l'a laissé, n'avait alors pas plus de justice à espérer que le Christ lui-même n'en avait rencontrée devant Caïphe, Hérode et Pilate.

Le Parlement confirma purement et simplement la sentence des premiers juges auxquels il renvoya le condamné, en se bornant à ordonner un supplément d'information. Maître Robert Burnet, avocat de la cour archépiscopale se transporta donc jusqu'à Verneuil où Lecourt avait sans doute prêché ou séjourné. Treize témoins furent mandés de cette localité à Rouen afin de lui être confrontés. Ce supplément d'information ne coûta pas moins de 57 livres, 7 sols, 4 deniers à la caisse dont maître Mathurin Sedille, promoteur, tenait les comptes qui nous ont permis de reconstituer la plus grande

1. Les pièces mêmes du procès ayant disparu, nous ne pouvons qu'affirmer le fait qui ressort, d'ailleurs, avec évidence, du résumé de la procédure tel que a rédigé Jean Lefèvre, avocat au parlem[t] de Rouen, « et bailly de Vitefleu » (Bibl. nat. F. fr. 5344, f° 157 v°).

2. G. 236.

partie de ce procès. Enfin un exprès alla quérir à sa maison de campagne Guillaume Gombaud, ce trésorier du chapitre, qui avait vainement essayé d'esquiver cette corvée [1].

L'inquisition triomphait donc sur toute la ligne, et si l'on attendit encore trois mois pour formuler la sentence définitive, c'est sans doute parce qu'on voulait espérer que l'accusé se départirait enfin de sa déplorable obstination. Les juges ecclésiastiques faisaient, en effet, l'expérience, désormais constante, que l'hérésie croissait en audace et en extension toutes les fois que la répression se prolongeait sans aboutir à la soumission des coupables. En ce moment même Mathurin Lefèvre était expédié à Beauvoir pour tâcher d'y saisir une religieuse du couvent de Saint-Saëns qui s'était enfuie après avoir apostasié. Elle n'était pas seule suspecte, puisqu'une de ses sœurs conventuelles, Jacqueline de la Haye, fut arrêtée au sein même de ce prieuré, où elle s'était retirée après avoir quitté celui de Bondeville. — A Bacqueville, on avait trouvé deux hérétiques, à Aumale un troisième nommé Philipot Beuvain, sans compter maître Anthoine Lecomte, maître Richard Leblond, de Neuchâtel, et d'autres, comme Robert Boileau, Thomas Coquet, Hans Revel [2], etc.

Une dernière ressource restait à ceux que tant d'insubordination exaspérait. C'était la torture. Nous craignons qu'elle ne fut pas épargnée à Étienne Lecourt à la constance duquel on peut raisonnablement attribuer cette explosion de sympathies pour sa cause. Il y a en effet, parmi nos documents, une note de médecin, — 30 sols, que le geôlier Gervais de Malleville réclame pour médicaments administrés selon l'ordonnance au prisonnier, affaibli et brisé peut-être par ces barbares traitements.

Il n'en fallut pas moins venir au but si longtemps écarté. Le jeudi 11 décembre 1533 [3], la cour archiépiscopale se réunit au grand

1. Le nom de ce chanoine, qui s'efforça évidemment de ne pas se compromettre avec les adversaires de Lecourt, nous a été révélé par M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, qui a, du reste, facilité nos recherches avec une amabilité dont nous tenons à le remercier.

2. Voyez, ainsi que pour la suite, G. 238, et 2154, f° 221, et, pour l'affaire de Bondeville, aussi G. 239.

3. C'est bien le 11 décembre, ainsi que le disent les registres capitulaires (G. 2154, f° 183 v°), et non le 10, comme l'affirme l'avocat Jean Lefèvre (Bibl. nat. F. fr. 5344, f° 157 v° et la Ferrière, *op. cit.*, p. 506).

complet sous la présidence de Georges d'Amboise. Étienne Lecourt, encore malade, mais non vaincu, y entendit la lecture de la sentence définitive qui le condamnait à être dégradé et qui allait être aussitôt exécutée. — Devant le grand portail de la cathédrale, le charpentier Toussain Lamberel avait élevé une estrade[1] autour de laquelle une foule émue s'était amassée. Sur cette estrade prirent place, près de Son Éminence, l'évêque de Bonne, suffragant de Rouen, cinq abbés réguliers en habits pontificaux, le doyen du chapitre Guillaume Legras, plusieurs chanoines, conseillers et avocats du Parlement[2]. Le condamné fut amené et alors commença entre lui et l'archevêque une scène émouvante au plus haut degré. Il y a dans le *Pontifical* un chapitre détaillé intitulé *Cérémonies à observer lors de la dégradation d'un ecclésiastique.* Ces cérémonies prescrivaient le dépouillement symbolique et progressif des insignes de la prêtrise, du diaconat, du sous-diaconat, des offices d'acolyte, d'exorciste, de lecteur, etc., et les paroles dont l'archevêque accompagnait chaque acte de ce dépouillement marquaient d'une note d'infamie de plus en plus intense le malheureux qu'elles déclaraient ainsi déchu de ces diverses charges[3]. — Puis on lui arracha le bonnet de docteur[4] et on le coiffa d'une mître bariolée, couverte de caricatures injurieuses[5]. Le tailleur Pierre Pavilly vint ensuite le revêtir d'une tunique mi-partie, semblable à celle des fous[6], et c'est dans cet étrange équipage, destiné à soulever les huées de la populace, que l'ex-curé de Condé fut livré au bras séculier, c'est-à-dire à maître Robert Langloys, lieutenant général du bailli de Rouen ; — car on sait qu'à l'instar des Juifs devant Pilate, l'Église déclarait ne pas vouloir verser le sang de ceux qu'elle vouait à la mort. — Robert Langloys condamna le criminel à être brûlé vif, mais au dernier moment le Parlement stipula, en raison peut-être de sa première rétractation, ou mieux pour l'em-

1. Coût : 50 sols, G. 238.

2. Voy. *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 87, G. 238 et 2154 aux *Archives de la Seine-Inférieure*, et à la Bibl. nat. F. fr. 5344, f° 157 v°.

3. On peut se rendre compte de la cérémonie de la dégradation en lisant dans Crespin l'exécution de *Jean Castellan*, éd. de 1597, f° 88.

4. Coût : 10 sols, G. 238.

5. En 1532-1533, on avait dépensé 25 sols pour l'acquisition de ces mîtres, G. 236.

6. Coût : 10 livres, 7 sols, 6 deniers, G. 238.

pêcher de parler jusqu'au milieu des flammes, qu'il serait préalablement étranglé; son cadavre seul devait être réduit en cendres que le bourreau jetterait au vent. — Lecourt fut donc mis dans un « beneau » ou charrette qui s'avança par la rue de la Grosse-Horloge jusqu'à la place du Marché-aux-Veaux, aujourd'hui, de la Pucelle, à deux pas de ce temple[1].

En gravissant l'échelle fatale, silencieusement, paisiblement, comme il avait vécu, le martyr a pu voir devant lui le vieux clocher de Saint-Eloy qui nous abrite ce soir, et celui qui lui aurait dit que sous ces voûtes serait un jour officiellement prêché l'Évangile pour lequel il donnait sa vie, celui-là aurait sans doute jeté un rayon de joyeuse espérance dans les dernières convulsions de son regard.

On ne nous dit pas quelle impression produisit ce martyre si longtemps attendu, éclatante revanche d'une noble âme qui n'avait faibli un instant que pour affirmer avec plus d'héroïsme les droits imprescriptibles de la conscience. Mais nous savons par l'histoire qu'à partir de ce supplice, et malgré la plus cruelle et la plus longue persécution, le protestantisme ne cessa plus de se répandre en Normandie[2]. Le bûcher qui consuma ces restes n'était pas encore éteint que déjà le nouveau curé de Condé-sur-Sarthe, Guillaume Rolland, dut s'enfuir pour éviter le sort de son prédécesseur[3]. Et lorsque, deux cent cinquante ans plus tard, la Révocation parut avoir rendu la France catholique sous Louis le Grand, le nom même de notre martyr retentit au milieu de la solitude du Désert, grâce à ce jeune et vaillant Israël Lecourt qui évangélisa au péril de sa vie les restes de la grande tribulation dans cette province[4].

C'est ainsi, Messieurs, que Dieu exauça la prière inspirée par la tragique destinée de ces premiers témoins du Christ, à la bonne, mais hélas ! de plus en plus impuissante Marguerite d'Angoulême :

1. Le lieu du supplice paraît avoir occupé autrefois la place où se trouve aujourd'hui le théâtre (Commun. de M. Pelay).

2. Contrairement à ce que dit le Hardy dans sa prétendue *Hist. du Protest. en Normandie*, p. 6. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir l'inventaire sommaire de la série G. des archives de la Seine-Inférieure, pour les années postérieures à 1533.

3. Voy. *Bulletin*, t. XXXIII, p. 122 et 173.

4. Waddington, *Le Protestantisme en Normandie*, p. 27.

Réveille toy, Seigneur Dieu
Fais ton effort
De venger en chacun lieu
Des tiens la mort.
Tu veux que ton Evangile
Soit presché par les tiens
En Chasteau, Bourgade et Ville,
Sans que l'on en cèle rien;
Donne donc à tes servants
Cœur ferme et fort
Et que d'amour tous fervents
Ayment la mort.
. . . .

Tu es leur vie et leur Estre
Sans toy n'ont sens ny pouvoir,
Si avec eux te plaît estre,
Douleur ne peuvent avoir;
Car tant qu'en vous, ilz seront
Auront reconfort
De joye qu'ils sentiront
Dedens la mort.
. . . .
Réveille toy, Seigneur Dieu,
Fais ton effort
De venger en chacun lieu
Des tiens la mort[1].

N. WEISS.

LES PREMIERS ÉPISODES

DE LA RESTAURATION DU CULTE PROTESTANT A ROUEN

1783-1791

Je dois commencer cette communication en rectifiant le titre sous lequel elle vous a été annoncée. Lorsque nous avons dressé le programme de cette soirée, mon travail n'était qu'en préparation. Je venais d'entreprendre l'étude des archives du Consistoire de Rouen, très complètes pour les dernières années du XVIII[e] siècle. J'avais l'espoir de pouvoir vous raconter aujourd'hui comment l'Église réformée, — après s'être conservée secrètement dans notre ville, durant le règne de Louis XV, en dépit des persécutions, — fit indirectement reconnaître son existence sous Louis XVI par le Parlement de Normandie; comment elle se releva et se reconstitua sous la Révolution; par quelles péripéties curieuses elle passa, dans quels divers sanctuaires elle se réunit, jusqu'à ce jour du 24 nivose an XII (15 janvier 1803), où, dans l'église Saint-Éloi, récemment attribuée aux protestants, le préfet de la Seine-Inférieure, M. Beugnot, installa

1. *Les Marguerites de la Marguerite*, éd. Jouaust. Paris, 1875, t. III, p. 126.

solennellement le « Consistoire de Blosseville-Bonsecours » et reçut le serment de fidélité de son premier pasteur officiel, « le citoyen Pierre Mordant ».

En étudiant de plus près les riches documents que j'avais entre les mains, je me suis vite convaincu de la vanité de mon projet. Je ne désespère pas de raconter un jour cette histoire intéressante ; mais ce sera, s'il plaît à Dieu, la matière de tout un volume. Je détache aujourd'hui, de ce volume à écrire, un chapitre, que vous intitulerez, si vous le voulez, les *Premiers épisodes de la restauration du culte protestant à Rouen.* Et, sans autre préambule, j'entre en matière.

Le 26 septembre 1783, M. Thomas Couturier, négociant à Rouen, rue des Ramassés, l'un des réformés notables de la ville, reçut le billet suivant :

Monsieur, je suis engagé de la part de Monsieur Labbé de Bonissent de vous prier de passer chez lui aujourd'hui à onze heures du matin, pour affaires concernant MM^{rs} de la Religion prétendue Réformée, vous voudrés bien vous y rendre, il vous attendra à cet effet. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. M. Bost.

Couturier se rendit aussitôt chez l'abbé de Bonissent, membre du Parlement, qui demeurait rue de la Croix-de-Fer. Celui-ci l'entretint du cimetière où, depuis environ quatre-vingts ans, les Réformés de notre ville enterraient leurs morts. Pour la permière fois ce jour-là, l'autorité judiciaire reconnaissait d'une façon indirecte, autrement que pour les inquiéter, l'existence d'un certain nombre de protestants à Rouen. Et même elle entamait avec eux des négociations officieuses.

Le cimetière dont M. de Bonissent voulait entretenir Couturier n'était plus celui que les protestants avaient possédé au XVIIe siècle. Ce dernier était situé entre la rue Saint-Hilaire, où il avait son entrée, et l'Eau de Robec. Il avait été enlevé aux Réformés, au profit de l'Hôpital-Général, en exécution d'un arrêt du 9 juillet 1685, défendant aux protestants de se servir des cimetières qu'ils avaient dans l'intérieur des villes et bourgs. Le même arrêt leur prescrivait d'en acquérir d'autres, hors des murs. Mais l'édit de

Révocation, survenu trois mois après, ne leur en avait pas laissé le temps, du moins dans notre ville. Désormais privés de toute existence légale, les protestants de Rouen ne pouvaient plus se réunir pour choisir un terrain, passer un acte, lever entre eux une contribution. Ils n'auraient donc su où déposer leurs morts, sans la libéralité de l'un d'entre eux, le sieur Dugard, qui possédait un terrain « sis en haut de la rue de la Rose, joignant par ses hauts les remparts de la ville et le jardin des dames Annonciades[1] », et qui voulut bien, dès les premières années du XVIIIe siècle, l'affecter à la sépulture de ses coreligionnaires.

Lorsqu'un arrêt du 20 juin 1720 ordonna d'établir dans les grandes villes un cimetière pour les étrangers non catholiques, on se contenta, à Rouen, de demander à Dugard s'il voulait bien consentir à ce que les étrangers continuassent à être inhumés dans son terrain. Sur sa réponse favorable, les choses restèrent en l'état.

Le jardin de la rue de la Rose servit donc, pendant presque tout le cours du XVIIIe siècle, à la sépulture des Réformés « étrangers et régnicoles ». On a conservé plusieurs des registres où l'on inscrivait les permis d'inhumation pour les personnes mortes dans la foi réformée. L'un de ces registres va de la fin de 1714 au 31 décembre 1723 et renferme 203 permis; un second, du 1er janvier 1737 au 30 janvier 1743, en renferme 110[2]; un troisième enfin va du 25 novembre 1746 au 11 novembre 1788 et en contient 526[3]. Il ne s'agit que des adultes, décédés au-dessus de l'âge de douze ans. La moyenne annuelle est de vingt-trois personnes au commencement du siècle, d'une quinzaine vers le milieu, de onze ou douze en 1783. L'Église avait donc diminué de près de moitié.

Il y aurait bien des remarques curieuses à faire sur ces registres. On pourrait y relever la longévité extraordinaire des protestants de Rouen, à une époque où la moyenne de la vie humaine était moins élevée que de nos jours. Sur les 526 personnes mentionnées au

1. *Archives du Consistoire de Rouen* (nous désignerons désormais ces archives par les lettres A. C. R.), carton n° 15, pièce B, 3 : *Mémoire présenté à Nosseigneurs de la Cour du Parlement de Normandie.*

2. *Le Protestantisme en Normandie*, par Francis Waddington, p. 74, *note*.

3. Archives de l'ancien bailliage de Rouen, au Palais de justice. — M. Émile Lesens s'est rendu acquéreur d'un *Relevé ou extrait* fait sur ce registre par M. P. Legendre, archiviste en 1790.

dernier registre, 195 ont vécu, en moyenne, soixante-dix-huit ans et demi, soit de soixante-six à quatre-vingt-quinze ans. Un relevé de la fin du siècle porte même la mention d'un décès survenu à cent deux ans[1].

Une étude minutieuse de la qualité et de la profession des décédés permettrait aussi de saisir la transformation qui s'opéra, durant le cours du siècle, dans la composition de l'Église de Rouen. Si l'on met de côté les pauvres, toujours nombreux, ce qui frappe, au commencement, ce sont les noms nobles. En voici quelques-uns relevés sur le dernier registre (après 1746).

Bacon de la Chevalerie,

Marie de Marquisat, veuve de Charles de Macon, écuyer, seigneur de Lintot,

David-Bernard Advenel de la Borderie,

Paul de Brossard, écuyer, s^r de Grosmesnil, lieutenant de carabiniers du roy, brigade de Montmorency,

Catherine de Carue de Grandchamp, veuve de Claude de Miffant, chevalier, seigneur de Ramfreville, décédée au château d'Angerville,

Charles Levasseur, écuyer, s^r de Courcy, seigneur de Quièzeville,

Pierre Congnard, seigneur du Rombosc, décédé et inhumé dans sa terre du Rombosc, commune de Montcauvaire (cousin de Jacques Basnage),

Marguerite Maxuel, veuve de Jacques de Varigny, écuyer, s^r de Bligny,

Louis Chefdhostel, s^r de la Roche,

Alexandre-Louis Advenel de la Borderie (paroisse d'Envronville),

Marie de Méhérenc de la Conseillère, anciennement renfermée au couvent des Nouvelles Catholiques, veuve de Jean Duval, écuyer, s^r de la Haute Claire d'Alençon,

Suzanne Varin, veuve de Pyrame de Candolle, noble citoyen de la république de Genève,

Daniel Brière, écuyer, s^r de Valigny, à Sotteville-les-Rouen,

Suzanne-Marie-Charlotte-Danièle de Moult, veuve de messire Pouyer de Drumare,

Pierre-André d'Ancretteville, fils de Nicolas Parmentier, seigneur patron de Criquetot,

D^lle Dumont de la Fontalaye, tante d'Isaac Dumont de Bostaquet, de la Fontalaye, au château de Lamberville.

A partir de 1776, cet élément disparaît de nos registres. Les

1. A. C. R., carton n° 15, pièce B, 7.

enfants de familles nobles ont été convertis presque tous par la force ou par la séduction. En revanche, on voit apparaître toujours plus nombreux des noms d'artisans, de négociants, d'industriels, quelques-uns portés encore parmi nous. Ce sont des protestants venus de Bolbec ou des environs[1], ou encore des étrangers, établis à Rouen pour y fonder des manufactures d'indiennes, ou travaillant dans ces manufactures : d'une part, des Lemarcis, des Letourneur, des Lemaignen, des Lesade, des Lefrançois, des Fauquet, des Boivin, des Besselièvre, des Leblond, un grand nombre de Pouchet, entre autres Marie-Anne Lefrançois, femme d'Ezéchias Pouchet, le père de notre grand naturaliste; d'autre part, Jacques-Auguste Moreau, ingénieur du roi d'Angleterre, Louis Guyenet, suisse, dessinateur (1779), Moyze Bovay, coloriste (1767) et Jacques Mullard, graveur, tous trois dans l'industrie de l'indienne, David Vouga et Pierre Massac (de Bordeaux), tous deux fabricants d'indiennes, et un certain nombre d'ouvriers étrangers : Jacques Pernaud (1782), Charles Krumer (1783), Samuel Stolz (chez M. Barbet), Frédéric Moreau, Louis Juillard (1786), Jean Fichet, Ulrich Krumé (1787).

Comment se faisaient ces inhumations? Sans la présence d'aucun pasteur, bien entendu. Outre que nos ancêtres auraient redouté qu'il ne s'attachât à cette présence quelque idée superstitieuse, la Normandie n'avait point eu de pasteur jusque vers 1730. A cette époque, le prédicant poitevin André Migault, dit Préneuf, commence à l'évangéliser. Mais, chargé de toute la province, appelé

1. Voici quelques-uns de ces noms, relevés par M. Émile Lesens, et qui sont, à des titres divers, particulièrement intéressants pour les membres actuels de l'Église réformée de Rouen :

Marie Pouchet, — Catherine Fauquet, f[e] de Pierre Hérubel, — Suzanne Boivin, v[e] d'Abraham Godefroy, — Judith Lebouvier, v[e] d'Abraham Leblond, — Anne Pouchet, v[e] de François Pouchet Bellemare, à Eauplet, — Marguerite Leblond, f[e] de Pierre-Jacques Pouchet, de Bondeville-lès-Rouen, — Marie-Anne Delahaye, de Bolbec, f[e] de Jean-Baptiste Manoury, — Marie Bertin, v[e] de Jean-Baptiste Bunou, de S[t]-Aubin-de-Cretot, — Marie-Marthe Besselièvre, f[e] de Guillaume Bennetot, fabricant d'indiennes à Eauplet, — Anne Pouchet, fille de François-Abraham Pouchet, fabricant d'indiennes à Eauplet, — Élisabeth Pouchet, f[e] de Pierre-Jacques Pouchet, — Marie-Anne Lefrançois, f[e] d'Ezéchias Pouchet, — Jeanne Lejeune, f[e] de Jean Fichet, imprimeur des indiennes, — Marie Castaigne, f[e] de Jacob Roth, teinturier, faubourg Martainville, — François-Abraham Pouchet, fabricant d'indiennes à Eauplet, au hameau de Lescure († 1784).

surtout dans le pays de Caux et dans le Bocage normand, il n'était à Rouen que de loin en loin. Plus tard (vers 1748), il est assisté par Godefroy, dit Lebas, qui fut plus spécialement affecté à la basse Normandie. Mais ses successeurs, Pierre Boudet, dit Gautier, un ancien abbé du Bas-Languedoc (en Normandie de 1749 à 1754), puis Jean-Louis Campredon, de Valleraugue, dans les Hautes-Cévennes, dit La Blaquière, dans le Midi, et Duthil, dans nos contrées (en Normandie, de 1754 jusqu'après 1763[1]), virent à plusieurs reprises leur laborieux ministère s'étendre sur toute la Normandie. D'ailleurs, ils n'auraient pu paraître à des cérémonies funèbres, forcément publiques. Les réunions qu'ils tenaient, au péril de leur vie, étaient secrètes, et, pour dépister les recherches du Parlement, ils devaient user d'une prudence infatigable.

Malgré l'absence des pasteurs, les inhumations protestantes se faisaient, à Rouen, de la manière la plus décente. Nous en avons la preuve dans cette phrase d'un arrêt du Parlement dont nous aurons à parler tout à l'heure : « Leur Cimetière en cette Ville est placé dans un lieu bien airé, écarté, sur les remparts ; jamais on ne s'est plaint ni de trouble ni d'ostentation dans l'inhumation de leurs morts ; si quelqu'un a voulu s'écarter des règles, des hommes sages parmi eux les ont rappelés à l'obéissance aux loix et à la Police[2]. »

1. Il faut lire, dans l'ouvrage déjà cité de Francis Waddington, ou dans l'*Histoire des Églises du désert* de Ch. Coquerel, l'histoire des efforts déployés et des déceptions essuyées par ces restaurateurs du culte en Normandie. Les *Synodes du désert* de M. Edm. Hugues permettent d'ajouter quelques nouveaux traits à ceux déjà connus : ainsi, le fait que Gautier était un prêtre converti (chose curieuse) au commencement du XVIIIe siècle, et dont la présence au séminaire de Lausanne avait soulevé des incidents assez vifs. Le savant éditeur des *Synodes du désert* nous permettra-t-il, en lui offrant une fois de plus nos remerciements, de lui signaler ici une légère inexactitude ? Il confond, dans sa *table des noms propres* (III, 716) François Mordant, dit Duclos, proposant en 1763 (II, 323), plus tard pasteur au pays de Caux, avec Pierre Mordant (III, 317), qui commença en 1778 son ministère à Rouen, Dieppe et Luneray. — Plaçons encore dans cette note une autre rectification qui concerne les pasteurs normands du désert. La nouvelle édition de la *France protestante*, dans la notice très incomplète qu'elle consacre à Jean-Louis Campredon, le fait pasteur de l'Église française de Dublin en 1760. Or, il est malade en Normandie en 1761, et écrit encore de Normandie à Paul Rabaut, en 1763 (Ch. Coquerel, II, 403).

2. *Arrêts de la Cour du Parlement de Rouen*, du 16 janvier 1784, page 3 (A. C. R., carton n° 15, pièce B. 5 et registre F.).

Cette citation nous ramène au cimetière de la rue de la Rose et à l'entrevue de Couturier avec M. de Bonissent. Une Déclaration du roi de 1776 avait interdit, pour cause de salubrité publique, les inhumations dans l'intérieur des églises et dans les cimetières compris dans l'enceinte des villes. Un arrêt de 1781 avait réglé les conditions dans lesquelles devaient être établis les nouveaux cimetières. Les paroisses de la ville de Rouen s'étaient conformées à cet arrêt. Il ne restait plus dans l'enceinte des murs que le cimetière de la rue de la Rose. Le Parlement désirait qu'il fût transporté hors des remparts. Voilà pourquoi M. de Bonissent avait mandé chez lui Couturier.

Celui-ci dut apercevoir aussitôt combien cette demande du Parlement pouvait tourner à l'avantage des Réformés. Pour les mettre à même d'y accéder, il fallait nécessairement leur permettre de s'assembler, d'acquérir, de se cotiser, en un mot leur fournir une sorte d'existence légale. « Je fis Reponse à M. de Bonissent, raconte-t-il lui-même, que sa Demande étoit juste, mais que nous n'étions pas reconnus comme faisant corps dans l'état; que, par conséquent, aucun de nous n'avoit autorité pour lever des deniers sur nos frères, et pour faire aquisition de terrain ainsy que pour le clore; que le Lieu dont nous nous servions ne nous apartenoit pas, que c'étoit les Représentants de la famille Dugard quy en étoient propriétaires, etc.[1]. » M. de Bonissent répliqua que les protestants devaient présenter une requête, que la cour rendrait alors un arrêt « qui les autorizeroit, nom pas comme faisant profession de la R. P. R., mais comme des particuliers quy ne sont point dans l'usage de se faire enterrer aux Cimetières des paroisses ». Effectivement, un mémoire, dont nous avons tiré la plupart des renseignements qui précèdent[2], fut présenté au Parlement dans le courant du mois d'octobre. Il portait la signature de dix-huit notables protestants de la ville. La cour fit droit à leur pétition par son arrêt du 16 janvier 1784, dont j'ai déjà cité une phrase, et dans lequel il convient de relever encore ce passage :

« Il ne reste plus à statuer par votre Cour (dit le Procureur général dans son réquisitoire), que sur le Cimetière d'un certain nombre de Chrétiens errants dans la Foi, que les malheurs des temps ont écarté du sein

1. A. C. R., carton n° 15, pièce B. 2, *Motifs de la convocation des protestans*.
2. A. C. R., carton n° 15, pièces B. 3 et 4, et registre F.

de l'Église ; fidèles sujets du Roi, Citoyens d'ailleurs précieux à l'Etat, ils ne peuvent cependant prétendre aux nouveaux Cimetières que l'Église a sanctifiés pour la sépulture des Catholiques... »

La Cour, adoptant les conclusions de son Procureur, « ordonne que ceux de la R. P. R. seront tenus de transférer leur Cimetière aux écarts de la Ville et Faubourgs de Rouen, à laquelle fin ils sont autorisés de s'assembler par Chefs de famille seulement et sans ostentation, pour délibérer sur la translation de leur Cimetière en un lieu convenable... autorise lesdits de la R. P. R. de se retirer vers nous pour obtenir de notre bonté que le terrain dont ils feront l'acquisition sera à l'avenir à perpétuité pour leurs sépultures et celles des Protestants étrangers, jusqu'à ce que Dieu les rappelle au sein de l'Église, etc...[1]. »

En exécution de cet arrêt, Couturier réunit chez lui, le 21 février, les chefs de famille protestants, au nombre de vingt-huit, et leur demanda d'élire six délégués pour traiter l'affaire. Nous avons la feuille de papier où furent relevées les voix[2]. On nomma à la majorité absolue MM. Couturier l'aîné, Lefrançois l'aîné, Godefroy, Abraham Lejeune, Lefrançois, vinaigrier, et Lachenez-Heude. Le 30 juin, un nouvel arrêt du Parlement, éclairé par les Réformés sur le nombre de leurs inhumations, fixa à 200 toises le dimension du nouveau cimetière et accorda six mois pour l'acquisition des terrains et la construction des murs de clôture[3]. Le 31 août, les délégués des chefs de famille informaient le Parlement qu'ils avaient trouvé à acheter pour 1400 francs un terrain dans les conditions requises, situé hors Bouvreuil, sur la route de Clères, à gauche. Ils priaient le Procureur général d'en prendre connaissance et la Cour de rendre un nouvel arrêt qui formerait le contrat d'acquisition[4].

L'année suivante. dans une réunion de tous les chefs de famille, tenue chez Couturier (16 juin 1686), on arrêta la contribution à faire pour le terrain et les murs de clôture[5]. A cet effet, les protestants de la ville furent répartis en sept classes, la première devant

1. *Arrêt*, etc.., p. 2 et 5.

2. A. C. R., carton nº 15, pièce B. 6 et registre F.

3. A. C. R., carton nº 15, pièce B. 8 et registre F.

4. A. C. R., carton nº 15, pièce B. 9 et registre F.

5. Voy. plusieurs exemplaires de la lettre imprimée de convocation à cette assemblée (A. C. R., carton 15, pièces B. 11, 11 *bis*, etc...) et le procès-verbal dans le registre F.

payer dix louis par maison, soit 240 livres, la dernière trois livres. La souscription totale, distribuée sur 123 maisons, devait former 6840 francs. Les six maisons taxées à dix livres étaient celles de MM. le comte de Grosmesnil, Louis Chefdhôtel de La Roche, Pierre Jacques de Lessart l'aîné et de mesdames veuves Pierre Ferray, Dufou et David Laurent[1].

A ce dossier sont jointes certaines observations piquantes qui nous font pénétrer dans la société protestante rouennaise d'il y a cent ans et nous y révèlent certaines misères. Les pasteurs du désert avaient eu plusieurs fois l'occasion de se plaindre de ce qu'en leur rude langage ils apppelaient « l'ingratitude et l'avarice » des Normands. Or voici comment nos prédécesseurs eux-mêmes confessaient ingénument des travers qui, en 1786, n'avaient pas encore disparu. L'un des délégués, M. Pouchet, ayant demandé qu'avant de taxer les contribuables on essayât de s'en remettre à leur générosité, ses collègues lui répondent en ces termes :

M. Pouchet compte sur la *générosité* des contribuables, il se trompe grossièrement, et surtoul à l'égard des plus riches. Que l'on fasse une collecte volontaire et qu'on sermonne tant que l'on voudra, on ne fera pas pour le quart de la dépense... On peut en juger par la Collecte qui se fait annuellement pour les pauvres et qui ne satisfait à pas la moitié de leurs Besoins. On doit se rappeler que, dans une de ces collectes faites il y a quelques annéas, la rue Grand-Pont, ou il y avait alors dix ou douze maisons contribuables, ne fournit pas seulement de quoi payer la dépence des souliers usez à aller collecter; que, dans ces collectes, on a vu des personnes que nous avons mises et dub mettre dans la première et seconde classe, donner généreusement, les uns 24^s, certaine veuve une pièce de 6 liards, et ainsi du reste. Comptez après cela sur la générosité. Il en existeroit cependant, mais ce seroit de la part des moins Riches, et alors ce seroit eux qui porteroient tout le faix, ce qui seroit injuste[2] ».

Le 22 août 1786, un troisième arrêt du Parlement mit en demeure MM. Pierre Godefroy et joints, en leur qualité de députés par divers chefs de famille de la R. P. R., de passer contrat dans la huitaine « avec Guillaume Bertrand du terrain par eux choisi pour être em-

1. A. C. R., même carton, pièces B. 12 et 12 *bis*.

2. A. C. R., même carton, pièce B. 13, *Réponse aux observations de Monsieur Daniel Pouchet.*

ployé à usage de cimetière [1] ». Le contrat de vente fut en effet passé devant Me Ricquier, notaire à Rouen, le 9 novembre 1786 [2]. En vertu de ce contrat, le Consistoire de Rouen est encore aujourd'hui propriétaire du cimetière de la rue du Champ-des-Oiseaux, bien que toute inhumation y soit interdite, depuis le 15 septembre 1883, les limites de la ville s'étant fort étendues en ce dernier siècle.

Messieurs, vous avez pressenti, n'est-il pas vrai, dans le langage et dans le procédé de ces magistrats, l'avènement d'un esprit nouveau. Il souffle à ce moment un vent de tolérance sous lequel les protestants commencent à relever la tête. Aussi, en 1784, pendant le cours des négociations que nous venons de retracer, les Réformés de Rouen osent-ils adresser au roi une supplique. Ils réclament l'état civil pour eux et pour tous leurs frères du royaume et ils laissent entendre qu'ils souhaiteraient encore quelque chose de plus [3]. Écoutez ces plaintes, que, sous l'emphase du style de l'époque, l'on sent déjà plus hardies et plus confiantes. Recueillez en même temps ces précieuses déclarations touchant l'impartialité tardive d'un Parlement trop longtemps célèbre par ses rigueurs envers les huguenots.

Sire, Pénétrés des bontés de Votre Majesté pour tous ses sujets sans distinction, les soussignés, bourgeois et habitants de la ville de Rouen, faisant profession de la religion protestante (*ils osent l'avouer*) prennent la liberté de se jeter à ses pieds et de lui adresser leurs très humbles et très respectueuses remontrances.

Ils ne le feront pas pour eux seulement, mais encore pour leurs frères répandus dans les diverses Provinces de votre royaume.

L'article onze de l'Édit de 1685, révocatif de celui de Nantes, a conservé l'existence légale des Protestants en France. Diverses déclarations antérieures et postérieures à l'Édit de 1685, portant des peines sévères contre les émigrations, leur ont fait une loi d'y conserver leur domicile. Leur industrie, leurs travaux, l'amour de la Patrie, le devoir de fidèles sujets leur a fait tout sacrifier pour se conformer à cet égard aux volontés du Monarque. Ils n'ont conservé que ce qu'ils ne pouvoient perdre, le for intérieur, le dictamen de leur conscience.

1. A. C. R., même carton, pièce B 17 et registre F.
2. A. C. R., même carton, pièce B. 18, contrat sur parchemin.
3. A. C. R., pièce manuscrite, datée du 10 octobre 1784, non signée, écrite de la main de Pierre Mordant. — Cette supplique a-t-elle été présentée à Louis XVI ?

En autorisant le séjour des Protestants, en le nécessitant même dans votre Royaume, il a échapé à la justice des augustes prédécesseurs de V. M. de conserver la forme légale précédemment accordée aux Mariages qu'ils étoient dans le cas de contracter. Dès lors cette portion affligée de votre peuple n'a eu d'autre parti à prendre que de fermer l'oreille à la voix de la nature, ou de chercher à se soustraire à la rigueur des loix qui s'opposent à leur établissement.

Quelques-uns (et ç'a été heureusement le plus petit nombre) ont osé déguiser momentanement leurs sentiments pour surprendre de leur curé ou de tout autre Ecclésiastique de la Religion dominante une Bénédiction nuptiale. Mais le plus grand nombre, la plus saine partie a préféré à cette voye sacrilège celle de s'unir, en présence de leurs familles respectives, par les vœux et les serments les plus solennels, et de laisser au contract civil, à la bonté du Prince, aux vœu des Magistrats d'assurer à leurs descendants la légitimité de leur État.

Leur attente à cet égard a été rarement trompée. Chaque fois que des collatéraux avides ont voulu tenter de dépouiller des enfants du bien de leurs pères, vos tribunaux, Sire, sont venus au secours de ces infortunés, et, en accordant à la possession d'état toute la faveur dont elle est susceptible, ils ont proscrit sans retour ces attaques, aussi injurieuses que révoltantes à la nature et à l'humanité.

C'est, Sire, dans cet état mêlé d'espoir et de crainte que les Protestants de votre Royaume y ont perpétué leur existence. C'est dans cet état qu'écartés par leur Religion de toutes charges, de tous emplois, de toutes fonctions publiques, ils se sont apliqués et s'apliquent encore au commerce, aux manufactures, à l'agriculture, les trois principales et peut-être les trois seules sources des richesses de l'État.

C'est encore dans cet État d'incertitude qu'ils ont invité, attiré dans votre Royaume, Sire, un nombre d'habiles artistes étrangers, capables de perfectionner les fabriques déjà établies et d'en créer de nouvelles. Protestants comme eux, les uns comme les autres osent implorer les bontés de V. M. et la permission d'accéder aux pieds de son trône.

Transportés par une flatteuse illusion dans cette place sacrée, prêts de verser dans le sein paternel de V. M. ce qui feroit le comble du plus précieux de leurs désirs, une juste terreur saisit vos sujets protestants et leur impose un respectueux silence.

Il ne leur reste de voix que pour solliciter de la magnanimité et de la sagesse de V. M. telle disposition que sa prudence lui suggéreroit pour fixer d'une manière plus certaine la légalité des Mariages, l'État des enfants, et, par cela même, la tranquilité de trois ou quatre millions de vos sujets...

L'édit de tolérance, de novembre 1787, dont nos Églises célèbreront, cette année, avec reconnaissance, le jubilé séculaire, eut précisément pour but de répondre à ces justes réclamations et de faire cesser ce que le roi lui-même fut contraint d'appeler « une fiction inadmissible. » Il faut observer toutefois que l'Édit de Tolérance interdisait encore aux Réformés ce que le Parlement de Normandie s'était vu obligé de leur permettre l'année précédente, savoir de « se regarder comme formant dans notre royaume un Corps, une Communauté ou une Société particulière, » de pouvoir « à ce titre former en nom collectif aucune demande, donner aucune procuration, prendre aucune délibération, faire aucune acquisition ni aucun autre acte quelconque[1] ».

A plus forte raison l'exercice public de toute religion autre que la religion catholique demeurait-il rigoureusement interdit. Si l'esprit nouveau commençait à l'emporter, il ne faut pas croire que les tracasseries fussent terminées. A Rouen même, le culte protestant ne pouvait être célébré que dans quelques maisons particulières, dans ces *Sociétés* (comme on disait alors) dont la première avait été fondée par le ministre Gautier, le 27 mars 1752. Nos archives renferment l'acte de fondation d'une de ces Sociétés[2], pièce curieuse, la

1. Édit du Roi, de novembre 1787, art. III. — Il est piquant de mettre ici en présence la fin de cet article III et le libellé du contrat de vente passé devant Me Ricquier, le 9 novembre 1786.

Édit du Roi.	*Contrat de vente.*
... Faisons très expresses inhibitions et défenses à tous Juges, Greffiers, Notaires, Procureurs ou autres Officiers publics de répondre, recevoir ou signer lesdites demandes, procurations, délibérations ou autres actes, à peine d'interdiction, et à tous nos Sujets, de se dire fondés de pouvoir desdites prétendues Communautés ou Sociétés, à peine d'être réputés fauteurs et protecteurs d'assemblées et associations illicites, et comme tels punis suivant la rigueur des Ordonnances.	... A Messieurs Pierre Godefroy..., Thomas Couturier, etc... A ce présents, acceptants et acquéreurs pour la communauté de ceux qui sont de la religion prétendue réformée, iceux à ce autorisés par arrêt de la cour du parlement de Rouen du vingt-six aoust dernier duement signé, scellé et en forme, par lequel arrêt Lesdits sieurs cy-dessus nommés sont établis commissaires pour ces présentes...

2. Voir dans la *Discipline* du Désert, récemment éditée par M. Edm. Hugues, le chapitre XIII, intitulé *Des Sociétez* (*Syn. du Désert*, I, 371-372).

plus ancienne qui soit dans nos cartons (elle est datée de 1770), et dont le langage mystérieux nous montre tout ce qu'avaient encore à craindre les protestants, à cette époque de réorganisation secrète[1].

Voici cette pièce :

Nous soussigné, sommes convenus de ce qui suit, scavoir :

Que nous authorisons messieurs Rouhier, Lemagnant, Couturier et Debessé de Louer pour notre compte commun une maison et jardin dans les faux Bourg de cette ville qu'il trouveront convenable pour y former la societté dont nous sommes convenus, promettant contribuer pour chacuns notre cotte part suivant ce qu'il sera dessidé à la pluralité des voyes. A quoy ayant prossédé, a été élu pour Trésorier monsieur Couturier Lainé.

Observant, en outre, qu'il sera fait des Règlements entre nous pour laditte societté, à l'instard de celle du Mont Gargand, ou autre qui nous sera le plus convenable, et, en attendant que la contribution soit réglée, nous avons, par Provision, Délivré chacun vingt-quatre Livre aux mains du susdit Trésorier. Lequel justiffiera de l'Employ à la Compagnie.

Convenue en outre que, Lorsque Laditte maison et jardin seront louée, qu'il sera choisy un concierge à La pluralité des voyes de Laditte compagnie.

Arrêté à Rouen Double. Dont un aux mains dudit sieur Trésorier, et l'autre aux mains de Mr Debessé. Le septième octobre mil sep cent soixante Dix.

(Signé :) Rouhier, Pierre Le Noir, Dufou, Compigné père et fils, Th. Couturier fils, Lachenez-Heude l'aîné, Bin Debessé, D. Pouchet, J. Lemaignen, J. Brisset.

Il est fort possible que la Société fondée ce jour-là fût celle qui se réunissait, en 1789, chez Abraham Lejeune, maître menuisier, rue des Filles-Notre-Dame, dans la paroisse Saint-Maclou. Nous savons que Couturier y faisait l'office de lecteur. Une cinquantaine de personnes s'y assemblaient chaque dimanche. Au fond de la salle était dressée une sorte de tribune servant de chaïre à prêcher. Et voici que quinze mois après l'édit de tolérance, cinq mois avant la prise de la Bastille, un procès fut intenté au ministre Pierre Mordant et à son lecteur Thomas Couturier pour avoir célébré dans ce local, le 15 février 1789, le mariage d'un Suisse protestant avec une jeune fille catholique de la ville. Mordant fut décrété de

1. A. C. R., carton n° 15, pièce A, 1.

prise de corps. Caché dans la maison d'un fonctionnaire public, il entendit, de la chambre où il était, un membre du Parlement dire, en parlant de lui : « Nous le ferons pendre. » Il dut se réfugier à Paris et recourir à de puissants protecteurs. Au reste, Messieurs, ce procès — le dernier procès pour cause de religion — a été raconté en détail, il y a dix ans, à l'Assemblée générale de votre Société, par M. le pasteur Frank Puaux, à qui on avait communiqué cette partie de nos Archives. Il se termina seulement le 7 mars 1791, par une ordonnance de non lieu, rendue par le tribunal du roi [1]. — Trois mois après, en juin 1791, le roi quittait Paris en cachette et s'y faisait ramener comme un prisonnier. Et, à Rouen, les protestants s'assemblaient [2] pour demander et obtenir des directeurs du district l'autorisation de célébrer publiquement leur culte dans l'Église des ci-devant Mathurins, ornée extérieurement de cette inscription :

Temple consacré au culte religieux des protestants

PAIX ET LIBERTÉ

JEAN BIANQUIS.

ALLOCUTION DE M. LE PASTEUR BERSIER [3].

L'orateur veut tout d'abord s'acquitter envers l'Église de Rouen d'une dette de reconnaissance, il se rappelle avec quel empresse-

1 A.C.R., carton CC, et *Bulletin*, t. XXVI, p. 220-238. — Dans ce dernier article, il y aurait à faire quelques petites corrections. Ainsi, à la page 223, ligne 7, on doit lire *le colloque de Caux* au lieu du *colloque de Normandie*, et, à la page 227, ligne 11, au lieu des *paroisses de Saint-Étienne et de Saint-André, la grande église de Rouen*, ce qui est dépourvu de sens, il faut lire : *les paroisses de Saint-André et de Saint-Étienne-la-Grande-Église* (c'est-à-dire, Saint-Étienne de la Cathédrale) *de Rouen*. La chapelle de Saint-Étienne, à l'angle S.-O. de la nef de la Cathédrale, servait de paroisse et avait un curé spécial avant la Révolution.

2. A. C. R., carton n° 12, pièces A, 1 et 2.

3. Cette allocution ayant été improvisée, nous ne pouvons en donner ici qu'une analyse sommaire.

ment cette Église a contribué, il y a trois ans, à l'érection du monument de l'amiral Coligny.

« Je suis heureux, dit l'orateur, de pouvoir vous annoncer que ce monument va être bientôt inauguré. Les trois figures principales sont achevées : l'amiral au centre, avec une expression grave, triste, mais ferme, où l'on reconnaît une conscience intègre appelée à être témoin des scènes les plus tragiques; à sa droite la patrie sous la forme d'une guerrière dont la noble attitude indique le mâle courage prêt à tous les sacrifices; à gauche la religion qui lève la tête et contemple avec douleur le héros qui va être immolé; l'ensemble forme un groupe imposant, d'une beauté sévère, que nul ne pourra contempler sans émotion. Notre ardent désir serait de pouvoir inaugurer ce monument avant la fin de cette année où nous célébrerons avec reconnaissance l'édit de tolérance de 1787, grande date qui devrait réunir tous les partis, car elle nous rappelle l'œuvre commune d'un jeune roi de trente-trois ans, digne d'une meilleure destinée que celle qui l'a écrasé, de ce généreux La Fayette qui rapportait des États-Unis une foi ardente à la liberté religieuse, et de ce grand et intègre Malesherbes qui fut le chancelier de l'Hôpital du XVIIIe siècle. Le comité qui s'est formé pour le monument de Coligny a été, lui aussi, inspiré par une pensée de rapprochement et d'union patriotique comme le montrent les noms des hommes qui le composent : le marquis de Jaucourt, le duc de la Roche-Guyon, le comte de Laubespin, les généraux de Chabaud la Tour et de Berckheim, MM. Rothan, Bardoux, Turquet, Émile Trélat, Mallet, de Schickler, Bonnet, Bordier, André et d'autres encore auxquels la passion aveugle pourrait seule prêter des sentiments sectaires qu'ils ont hautement répudiés dès la première heure. »

M. Bersier rappelle que cette œuvre ne s'est pas faite sans de pénibles efforts : multiplier les démarches, tendre partout la main de collecteur, essuyer bien des refus est une tâche toujours ingrate, mais tout cela s'oublie quand on peut constater avec une gratitude profonde que cent mille francs ont été recueillis par des souscriptions volontaires et trente-cinq mille donnés par l'État pour honorer un des plus purs souvenirs de notre histoire. « Mais, dit-il, ce qui est plus douloureux que ces efforts, c'est la vue de l'explosion de fanatisme qu'une telle entreprise a fait surgir dans un certain parti.

Ah! Messieurs, si l'histoire est une résurrection, il faut nous rappeler qu'une résurrection ne se fait pas sans que le sol s'entr'-ouvre, et quand ce sol a été baigné de sang et jonché de cadavres, il s'en exhale, même à travers les siècles, des miasmes qui donnent le vertige et troublent les esprits. » L'auteur rappelle les pamphlets indignes qui ont été récemment publiés contre le grand amiral. Il repousse les odieuses accusations par lesquelles on a voulu ternir sa mémoire.

« Nous ne faisons pas ici de l'hagiographie, dit-il; Coligny n'a pas été impeccable, mais c'est être absolument inique que de ne pas tenir compte de la situation terrible où il était placé. C'est être inique que de faire de lui un révolté. Pendant quarante ans les réformés avaient tout subi sans se plaindre. Il faut rappeler à jamais, comme l'a dit Agrippa d'Aubigné, que tant que les protestants ont été persécutés par des voies légales, ils n'ont pas eu de mains et ont tendu la gorge aux bourreaux, mais quand le gouvernement a voilé la figure vénérable de la justice, quand il a jeté le couteau au peuple, quand il a, au son de la trompette et du tambour, convié le voisin à tuer son voisin, faut-il s'étonner que les malheureux aient opposé la main à la main, le fer au fer et puisé dans une furieuse injustice la contagion d'une juste fureur? D'ailleurs les huguenots en se soulevant défendaient un édit royal solennellement juré. Ah! nous savons bien que Condé, dans un jour de malheur, a signé le traité de Hampton-Court qui livrait le Havre aux Anglais; ce fut là une grave faute, mais Coligny n'a jamais accepté que ce fût un abandon définitif, il a protesté contre cette interprétation du traité, et vous savez avec quel enthousiasme il a, peu de temps après, marché sous les drapeaux du roi pour reconquérir cette ville. Pouvons-nous d'ailleurs oublier que le traité de Cateau-Cambrésis, signé par le roi lui-même, abandonnait en principe Calais à Élisabeth? Est-il tolérable qu'on fasse peser sur Coligny une erreur passagère quand ses détracteurs n'ont pas une parole de blâme pour la Ligue alliée de Philippe II et qui lui a livré Marseille, qui a laissé l'Espagne massacrer les Français soit en Flandre, soit au Brésil, soit en Floride? Quels furent les hommes qui ont relevé l'unité nationale, si ce n'est les Châtillon, les Rohan, les Duplessis-Mornay, les Lanoue, c'est-à-dire les plus fidèles, les plus intrépides, les plus héroïques auxiliaires de Henry IV? On

glorifie avec raison la politique de Richelieu et de Mazarin, mais e programme en était tout tracé d'avance dans cet admirable mémoire inspiré par Coligny, rédigé par Mornay et qui marquait en traits ineffaçables la voie du relèvement de la France. »

Après avoir justifié l'amiral, M. Bersier s'empare de cet exemple pour montrer la nécessité de l'œuvre de science et de justice accomplie depuis plus de trente ans par la Société de l'Histoire du Protestantisme français sous la direction éclairée de ses deux présidents MM. Ch. Read et de Schickler auxquels il est heureux de rendre en ce jour un public hommage. « Ce ne sont pas des pamphlets que vous avez publiés, dit-il, vous avez dédaigné de telles armes ; lentement, péniblement, vous avez fait surgir du passé des documents sans nombre d'où s'est dégagée une lumière souvent terrible, inexorable et qu'on n'éteindra plus. » — M. Bersier caractérise en larges traits les résultats obtenus par ces travaux, la résurrection de trois siècles d'histoire.

Le XVIe siècle avec ses prodigieux contrastes, ses grandeurs et ses souillures : d'un côté l'épanouissement enchanteur de la Renaissance, les féériques châteaux de La Touraine, les grandes dames de Brantôme, les Italiens inoculant à la France le poison de leurs mœurs et de la politique de Machiavel, et en face d'eux les héros de la conscience, ces vrais Français qui font songer à la parole de la Genèse : « En ce temps là il y avait des géants sur la terre. » — Après le XVIe siècle, le XVIIe avec sa forte bourgeoisie protestante encourageant partout l'industrie, enrichissant la France, avec ses admirables Académies, avec ses savants docteurs qui, par une émulation salutaire, ont provoqué dans l'Église gallicane elle-même des travaux qui restent sa gloire la plus pure. « Pour juger ce que fit alors le protestantisme, dit-il, qu'on se rappelle en regardant ici même, autour de nous, en Normandie, ce que devint cette province quand la Révocation vint la frapper. » — Après le XVIIe siècle, le XVIIIe avec ses prédicants martyrs, ses galériens gentilshommes, tout ce peuple de témoins dont la constance a lassé les bourreaux.

« Voilà les annales glorieuses que votre Société a fait revivre, voilà le service immense que vous avez rendu à la science, à la patrie, à la justice, à la vérité. Ah ! je le sais (ajoute l'orateur en terminant), nos protestants si longtemps persécutés éveillent

des souvenirs qui sont tristes; quelque chose de sévère s'attache à eux; ils ont trop souffert pour garder ce sourire et cette grâce à laquelle la France a toujours tout pardonné. On leur reproche leur gravité même, sans prendre garde qu'il y avait là l'alliage nécessaire pour former le caractère national, le contrepoids de notre légèreté native, le lest qui aurait sauvé le navire de bien des naufrages. Je le dis avec toute la conviction de mon âme, ces hommes nous étaient nécessaires. Pauvre et généreuse France, seule entre toutes les nations, tu répands à flots ton propre sang pour toutes les causes qui te sont chères, pour l'erreur comme pour la vérité. Quel peuple moderne a compté dans ses annales tant de dates funèbres en si peu de siècles : la Saint-Barthélemy, la Ligue, la Révocation, la Terreur, la Commune? Pour te sauver de ces furieux égarements, il te fallait autre chose que l'intelligence, que le génie lui-même, il te fallait des consciences et des caractères et ces hommes-là te les offraient. Hélas! nous ne pouvons plus faire revivre des morts, mais ce sera du moins notre devoir et notre consolation que de rappeler ce qu'ils furent pour préparer un meilleur avenir en nous inspirant d'un grand passé. »

DOCUMENTS

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

ROUENNAIS ET DIEPPOIS, PROTESTANTS

AVANT 1789

Quiconque a visité l'admirable cathédrale de Rouen, aura remarqué un gracieux escalier en pierre sculptée à jour, se détachant comme une dentelle sur la paroi du transept septentrional. Cet escalier conduit à l'ancienne bibliothèque du chapitre, datant du XII[e] siècle, et c'est dans les cinq salles de cette bibliothèque,

mises généreusement, après avoir été restaurées, à la disposition des bibliophiles par M. l'archevêque de Rouen, que M. Edouard Pelay a eu l'excellente idée de célébrer le quatrième centenaire de la typographie rouennaise[1] par une exposition bibliographique *régionale*. Un comité dont fait partie notre collaborateur, M. E. Lesens, s'est formé et l'exposition qu'il a organisée est devenue fort intéressante et complète.

Le 2 juin dernier, M. Pelay a bien voulu, avec sa rare compétence, en faire les honneurs au président de notre Société. Dans la première salle, consacrée aux ouvrages sur la cathédrale, on remarque de magnifiques tapisseries; dans les suivantes on admire beaucoup le nombre et la beauté des impressions rouennaises de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, ainsi que la collection unique consacrée à Pierre Corneille. Cette dernière renferme presque toutes les éditions *princeps* de ses œuvres, diverses pièces manuscrites de lui, ou le concernant, et un exemplaire de sa traduction de l'*Imitation*[2] renfermant de nombreuses corrections autographes.

Parmi les impressions protestantes on peut signaler, comme particulièrement réussies, celles des Du Gord, du XVIe siècle, et un Nouveau Testament de Jean Petit, 1580. — Amené par cette exposition à faire des recherches sur les imprimeurs et libraires protestants de Rouen avant la Révolution, M. Lesens en a relevé la liste, relativement considérable, que nous donnons ci-après. Bien des remarques curieuses auraient pu être jointes à tel ou tel nom, si l'espace dont nous disposons n'était limité. Elles pourront être utilisées dans la nouvelle édition de la *France protestante*.

N. W.

Imprimeurs et libraires rouennais protestants avant 1789 *classés par ordre chronologique*

Poutoulain ou *Pantelain* (*Jehan*), libraire, né à Boisguillaume, de 1519 à 1532, paroisse Saint-Maclou de Rouen, réfugié à Genève, 1er août 1558.

Mutel (*Jean*), libraire, 1536, paroisse Saint-Éloi; 1538, p. Saint-Maclou; réfugié à Genève en 1551.

1. Le premier livre authentiquement imprimé à Rouen est celui des *Cronicques de Normandie*, sorti des presses de Guillaume Le Talleur en mai 1487.

2. Cet exemplaire unique appartient à M. Dubois, conseiller général.

Pain (*Guillaume*), imprimeur, réfugié à Genève en 1559.

Joron (*Jehan*), imprimeur, 1523, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré. On signale un Jean Juret tué à Rouen à la Saint-Barthélemy. Nous pensons qu'il s'agit de Joron (Jehan).

Avenel (*Olivier*), libraire, 1555, rue Écuyère. Tué à la Saint-Barthélemy (1572).

De Burges (*Jehan*), libraire, près le Moulin-Saint-Ouën, à l'Image de *Saint Jean-Baptiste*, 1534. Marié à Marguerite Pinchon.

De Burges (*Nicolas*), libraire, frère de Jehan, libraire, paroisses Saint-Nicolas et Saint-Vincent, 1537. Marié à Marguerite Godet.

De Burges (*Isaac*), libraire, réfugié à Londres, 1553-1572.

De Burges (*Robert*), libraire, 1570-1616. Marié à Ester Lefäe ou Lefez.

Petit (*Jehan*), imprimeur-libraire, 1543-1611, dans la cour du Palais. — [Rouen et Quevilly] [1], imprimait à Quevilly.

La plupart des libraires protestants de Rouen au XVIIe siècle vendaient leurs livres au Grand Quevilly où était situé leur temple.

Petit (*Richard*), libraire, devant le portail des libraires, 1580-1587.

Du Gord (*Jehan*), libraire, 1554-1557. Marié à Jehanne Thouroude. En 1557, a édité l'*Entrée de Henry II à Rouen*.

Du Gord (*Robert*), libraire, frère de Jean, 1551-1558, tué à la Saint-Barthélemy.

Du Gord (*Nicolas*), frère de Jehan, libraire, 1596-1601.

Du Gord (*Pierre*), libraire, près les *Trois-Cygnes*, fils de Robert. Tué à la Saint-Barthélemy.

Du Gord (*Guillaume*), libraire, paroisse Saint-Maclou, 1596. Décédé en 1634.

Valentin (*Robert*), imprimeur-libraire, 1598-1620. — [Rouen et Quevilly.] Imprimait à Quevilly.

Daré (*Thomas*), libraire, rue aux Juifs, devant l'*Espérance*, 1608-1620. — [Rouen et Quevilly.]

Du Gord (*Jean*), libraire, 1587-1614.

Daré Thomas (*Anne Percheron*, veuve), libraire, 1623. — [Rouen et Quevilly.]

Estienne (*Jacques*), libraire, 1628, paroisse Saint-Herblanc. Marié à Marie Le Villain.

Ferrand (*Jean*), imprimeur, 1630-1640, paroisse Saint-Maclou.

1. Ceci signifie que leurs ouvrages portaient, au bas du titre, soit Rouen, soit Quevilly.

Le Villain (*Claude*), libraire, 1610-1621, paroisse Saint-Laurent; décédé en 1648, paroisse Saint-Lô. — [Rouen et Quevilly.]

Loyselet (*Jean*), imprimeur, 1635-1663, décédé en 1663 Paroisse Saint-Martin sur Renelle.

Geuffroy (*Pierre*), imprimeur-libraire, 1639, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré.

Geuffroy (*David*), imprimeur-libraire, rue des Cordeliers, joignant Saint-Pierre le Châtel, décédé en 1665.

Leboulanger (*Guillaume*), imprimeur, 1634, paroisse Sainte-Croix des Pelletiers. Marié à Élisabeth Letellier.

Leboulanger (*Jean*), fils de Guillaume, 1650, fondeur de lettres. Marié à Suzanne Seigneuré, fille d'Osée Seigneuré, imprimeur; paroisse de Saint-Maclou.

Yeury (*Jacques*), imprimeur, paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, décédé en 1634.

Yeury (*Jean*), imprimeur, 1634-1638, paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, décédé en 1675.

Roger (*Jean*), libraire, 1625, rue Malpalu près la *Tuile d'or*, marié à Ester Dubuisson. — [Rouen et Quevilly.]

Seigneuré (*Osée*), imprimeur, 1637-1652, paroisse Saint-Maclou, décédé en 1652, frère d'Adam Seigneuré, pasteur de l'église d'Évreux.

Velquin (*Michel*), libraire, paroisse Saint-Maclou, décédé en 1636.

Velquin (*Pierre*), imprimeur-libraire, rue Pigeon, paroisse Saint-Maclou, décédé en 1666.

Lucas (*Centurion*), libraire dans la cour du palais, 1656, fils de Pierre, ancien de l'église d'Évreux. — [Rouen et Quevilly.]

Berthelin (*Jean*), libraire, 1618-1652, paroisse de la Ronde.

Daré (*Robert*), libraire, paroisse Saint-Lô, décédé en 1656. — [Rouen et Quevilly.]

Bellemon (*Jacques*), imprimeur, paroisse Saint-Jean, décédé en 1651.

Cailloué (*Jacques*), imprimeur-libraire, rue aux Juifs, 1612-1663. Marié à Marie Villequier. — [Rouen et Quevilly] Imprimait à Quevilly.

Letourneur (*Nicolas*), libraire dans la cour du palais, 1649-1669. — [Rouen et Quevilly.]

Cailloué (*Antoine*), libraire, dans la cour du Palais, 1637.

Cailloué (*Jean*), libraire, réfugié à Londres, 1686-1701; fils de Jacques et de Marie Villequier; était libraire à Dieppe en 1672.

Cailloué (*Denis*), frère de Jacques Cailloué, retiré à Londres vers 1650.

Piedoye (*Abraham*), imprimeur en taille douce, 1665, paroisse Saint-Nicolas.

Daré (*Robert*) [*Marie Lorin* veuve], libraire, 1672, cour du Palais. — [Rouen et Quevilly.]

De la Motte (*Pierre*), imprimeur-libraire, paroisse Saint-Martin sur Renelle, décédé en 1669. — [Rouen et Quevilly.]

De la Motte (*Pierre*) [*Marie Loyselet* veuve], imprimeur-libraire, 1670, paroisse Saint-Martin sur Renelle. — [Rouen et Quevilly.]

De la Motte (*Martin*), imprimeur-libraire, 1681. — [Rouen et Quevilly.]

Dubosc (*Jean*), libraire, décédé en 1671. Sa veuve, Marguerite Bunon, a abjuré à Saint Herblanc à la révocation de l'édit de Nantes.

Lecartier (*Jean*), imprimeur, 1670-1675, paroisses de la Ronde et Saint-Pierre l'Honoré.

Letourneur (*Isaac*) libraire, rue du Bec, décédé en 1666. — [Rouen et Quevilly.]

De la Motte (*Abraham*), libraire, 1682, sur le quai. — [Rouen et Quevilly.]

Cailloué (*Pierre*), libraire, 1678, cour du Palais, fils de Jacques et de Marie Villequier, marié à Anne Lefebvre, décédé en 1688. — [Rouen et Quevilly.]

Cailloué (*Pierre*) [*Anne Lefebvre* veuve], libraire, 1678-1685. Morte à la Bastille, où elle était détenue pour avoir mis en vente un libelle contre madame de Maintenon. — [Rouen et Quevilly.]

Berthelin (*Jean*, le fils), frère de David Berthelin, libraire, rue aux Juifs, décédé en 1672. Marié à Madeleine Lejeune, nièce de Charles Drelincourt, pasteur de Charenton. — Les frères Berthelin ont édité un nombre considérable d'ouvrages. — [Rouen et Quevilly.]

Berthelin (*David*), frère de Jean Berthelin, fils de Jean Berthelin et d'Andrée du Petit-Val, décédé en 1685, paroisse de la Ronde, marié à Marie Congnard, cousine du pasteur Jacques Basnage. — [Rouen et Quevilly.]

Cailloué (*Jeanne*), veuve d'*Olivier de Varennes*, fille de Jacques et de Marie Villequier, libraire à Paris, 1682.

De La Motte (*Jacques*), imprimeur-libraire, 1681. — [Rouen et Quevilly.]

Letourneur (*Jacques*), libraire, rue de l'Archevêché, 1684. A abjuré à la révocation de l'Édit de Nantes.

Cailloué, frères (*Pierre* et *Antoine*), libraires, année 1688 et suivantes.

Lucas (*Jacques*), libraire, rue aux Juifs, près le palais aux *Globes*, fils de Centurion Lucas; décédé en 1682. — [Rouen et Quevilly.]

Lucas (*Jacques*) [*Suzanne Remy*, veuve], libraire, 1683, réfugié à l'étranger à la révocation de l'Édit de Nantes.

Lucas (*Jean*), libraire, rue Saint-Lô, près la porte du Palais, a abjuré le 5 mai 1684, paroisse Saint-Herblanc. — [Rouen et Quevilly.]

Roger (*David*), libraire, rue Saint-Lô, devant la porte du Palais, au *Prophète royal*, 1683, fils de Jean Roger. — [Rouen et Quevilly.]

Roger (*Robert*), imprimeur-libraire, à Berlin, 1690-1711. Né à Rouen, réfugié à Berlin à la révocation de l'Édit de Nantes. Imprimeur-libraire de Son Altesse Électorale. Il a imprimé l'ouvrage de Ch. Ancillon : *Histoire de l'établissement des réfugiés français dans les États de Son Altesse Électorale de Brandebourg*, in-8°. Berlin, 1690. — Première imprimerie de livres français à Berlin.

Letourneur (*François-Denis*), libraire, 1724.

Cailloué (*Pierre*), libraire, 1733, cour du Palais, fils de Pierre et d'Anne Lefebvre, décédé paroisse Saint-Lô.

Letourneur (*Robert*), libraire, 1752, rue Saint-Romain et paroisse Saint-Lô.

Cailloué (*Jacques-Antoine*), libraire, paroisse Saint-Lô, décédé en 1754.

Letourneur (*Jacques-Nicolas*), libraire, sur le quai et sur l'Eau de Robec, 1759-1786.

Imprimeurs et libraires protestants de Dieppe

Martin (*Étienne*), libraire, 1565[1].

Acher (*Nicolas*), libraire, 1623.

Acher (*Étienne*), imprimeur-libraire, 1660.

Buffe (*Marin*), imprimeur, près de Dieppe, à Luneray, probablement; réfugié à Genève, en 1559.

N.-B. — On ne connaît pas d'imprimeurs-libraires protestants au Havre, avant 1789.

E. Lesens.

---

1. Nous avons eu sous les yeux un charmant *Psautier*, suivi de la *Liturgie* et du *Catéchisme* réformés, imprimé (petit in-8° oblong). A Dieppe, *chez Thomas Estienne*, 1606. N. W.

Le Gérant : Fischbacher.

Bourloton. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

Année		Prix
1re année,	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9e année,	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	
11e année,	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	

Année		Prix
18e année,	1869	20 fr. le volume.
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	
30e —	1881	
31e —	1882	
32e année,	1883	10 fr. le volume
33e —	1884	
34e —	1885	15 fr.
35e —	1886	10 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1886) : 330 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

LES SYNODES DU DÉSERT, par Ed. Hugues, papier de Hollande et gravures, Paris. 3 vol. in-4 de 1800 pages. Prix de l'ouvrage : 150 francs.

HENRI DE COLIGNY, seigneur de Chastillon, par le comte Jules Delaborde. Paris, 1887, 143 p. in-8. Prix : 5 fr.

LES MONTALBANAIS ET LE REFUGE, par Henri de France. Montauban, 1887, 555 p. in-8. Prix, à Montauban : 5 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles et demie. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. »» pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. »» pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. »» pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. »» pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1887